

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: *Pagination continue.*

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

CHOMÉE PAR LES MORTS

POÈME COURONNÉ PAR L'UNIVERSITÉ LAVAL

Mânes de nos aïeux sortez de votre tombe.

L. P. LEMAI

Il était nuit ! pensif dans ses hautes murailles
Québec se recueillait. Des vieux jours de batailles,
Dans l'ombre, il s'enivrait du lointain souvenir.
Si suave est le jour qui s'en allait finir !
D'un chant patriotique une note perdue
Venait parfois encor vibrer dans l'étendue,
Mais la foudre dormait sur les muets remparts,
Et le peuple aux foyers courait de toutes parts.
Sur les bords de la voie une vive lueur
Souriait aux regards pour dissiper l'horreur ;
D'eux-mêmes, tout à coup, ces flambeaux s'éteignirent.
C'était l'heure !

A l'instant les sépulcres s'ouvrirent ;
Couverts de blancs linceuls leurs pâles habitants
Parcouraient les sentiers tracés par les vivants.
Au bord de la St. Charles et sous un vert feuillage
Les morts formaient les rangs de leur pèlerinage.

Vous étiez là, vous tous dont les noms sont inscrits
Aux fastes glorieux de mon jeune pays,
Fondateurs vénérés, apôtres magnanimes,
Martyrs parlant à Dieu, patriotes sublimes.
Soyez les bienvenus, héros du Canada.

Nou, jamais en un jour l'œil humain n'admira
Réunis tant d'honneur et de vertus sereines.

Prodiguant en tous lieux ses lueurs incertaines
La lune s'élança dans le haut firmament
Et contempla leur nombre avec étonnement.

Je dirai quelques-uns de ces foyers de gloire,
Quelques noms adorés, connus de notre histoire.

Oh ! dès le premier rang se tenant par la main
Admirons d'Iberville et le noble Champlain.
Pères de deux cités et de deux colonies,
Ils devaient occuper ces deux places choisies.
Vous veniez tour à tour, brave et sage Talon,
Illustre Frontenac, Hertel et d'Aigremont,
Maisonneuve portant l'auréole du juste,
Généreux Sillery, Laval prélat auguste ;
Brébeuf et Lallemand, Lalande et Godefroy
Confesseurs sans faiblesse et martyrs de la foi ;
Jolliet et Gauthier, découvreurs intrépides,
Affrontant sans pâlir les tribus homicides,
Pour retrouver des monts et des fleuves perdus ;
Dollard et Jumonville, admirables vaincus,
Qui mourant en héros sauviez la colonie ;
Montcalm fleur des guerriers amants de leur patrie.

Ta mort c'était le glas de notre liberté,
Mais ta couronne est pure et ton nom respecté,
Capitaine sans peur, honneur de notre race.

Toi-même, ô grand Lévis, malgré l'immense espace
Qui des preux canadiens sépare ton tombeau,
On te vit accourir à ce concert nouveau.

Mais dans mes chants pieux il faut que je vous nomme
Plessis le grand évêque et Morin l'honnête homme,
Vallières l'érudit, Papineau l'orateur,

Bourdages et Viger, patriotes de cœur,
 Salaberry héros des nouveaux Thermopyles,
 Lafontaine bravant des fureurs inciviles
 Pour suivre du devoir le noble et droit sentier.
 Turcotte le tribun, Panet et Cuvillier,
 Faribault ; de Gaspé le jeune octogénaire,
 Ferland, Jacques Cazeau l'honneur du sanctuaire,
 Cartier et Duvernay, comme en de plus beaux jours,
 Chantant : O Canada, mon pays, mes amours !

Vous êtes plus nombreux que le sable aux rivages,
 Que les feuilles au front de nos forêts sauvages,
 Patriotes bénis que je ne puis nommer,
 Mais je sais dans mon cœur vous unir, vous aimer.

Fêtant en leur manière aux heures du silence,
 Ces spectres souriants s'avançaient en cadence,
 Blanche procession, au chemin Sainte-Foi.
 On marcha quelque temps, puis l'étrange convoi
 S'arrêta. Là surgit le Monument des Braves.
 Tous les morts à la fois tournèrent leurs yeux caves
 Vers ces lieux arrosés du sang pur des héros.
 Rappelant à l'envie les exploits les plus beaux,
 Ils semblaient animés de leur ardeur première.
 Après avoir erré longtemps près de la pierre,
 Ils portèrent leurs pas vers les champs vénérés
 Où deux combats géants jadis furent livrés.
 Sur le tiède gazon l'essaim de pâles ombres,
 Arrivé là s'assit, en cercle, au sein des ombres ;
 Et le héros Montcalm et le brave Lévis
 Au milieu de ce cercle ensemble étaient assis.
 Tour à tour ils jetaient un regard sur leurs armes,
 Et se prenaient ensuite à répandre des larmes,
 Et les morts attendris sanglotaient avec eux.
 Debout soudain Montcalm, au loin jetant les yeux,
 Dit de sa mâle voix : ô patrie, ô ma mère,
 Ecoute les accents de mon âme sincère.
 Le drapeau fleur de lis longtemps au champ d'honneur
 Avait vu l'ennemi pâlisant de terreur,
 Quand un jour, sur ce sol, la victoire alarmée
 Déserta tout à coup les rangs de notre armée.

Mais si le coup fatal si tôt ne m'eût frappé,
 D'un linceul si la mort ne m'eût enveloppé,
 Je pouvais te sauver, je le pouvais encore,
 Je l'aurais fait. Du moins, Canada que j'adore,
 Tu restas noble et fier en face du vainqueur.
 Te croyant à ses pieds abattu, sans vigueur,
 Le cruel ! il alla pour t'écraser la tête.
 De quel accent royal tu lui crias : arrête !
 Je tressaillis alors au fond de mon tombeau,
 Et j'applaudis cent fois ton courage nouveau.
 L'Anglais fut étonné de cette allure austère ;
 Il t'a dit : sois loyal pour la noble Angleterre
 Et des sujets bretons à toi la liberté.
 Il te parla longtemps de droits, d'égalité,
 Pourtant sa main sur toi sans cesse appesantie
 Du jeune Winnipeg à la vieille Acadie,
 Ainsi qu'aux premiers jours, sème l'oppression.
 Cherche dans l'avenir ta consolation.
 Le cœur des ennemis est tout pétri de haine,
 Mais en vain voudraient-ils éterniser ta chaîne,
 Tu n'as pas été fait pour un joug ennemi.
 Espérons, espérons, Dieu n'est pas endormi.
 Le monde en tous climats marche à sa délivrance ;
 Henri ceindra demain la couronne de France,
 Et les lis reviendront sur nos bords canadiens.
 O ma patrie, alors, libre de tous liens,
 On te verra remplir ta haute destinée.
 Sur ce sol des aïeux, heureuse, fortunée,
 Tu porteras en paix le sceptre du vainqueur.
 A ces mots tous les morts applaudirent en chœur,
 Et chacun s'écriait : bientôt, bientôt peut-être
 Nous verrons de nos yeux ce grand jour apparaître,
 Conservons dans nos cœurs un espoir si touchant.
 Ayant fait retentir leur plus glorieux chant,
 Les morts en méditant marchaient d'un pas tranquille.
 Ils allaient s'introduire au milieu de la ville,
 Quand Montcalm aperçut les vieux canons français
 Plantés comme des pieux au bord des parapets.
 Et sentant aussitôt son cœur gonflé de rage :
 Eh bien ! s'écria-t-il, Anglais pleins de courage,
 Ils ne vous font donc plus trembler comme autrefois.
 Vous devez être heureux ! Mais vous, fiers Québécois
 On dit qu'à vos guerriers vous consacrez un culte ;

Comment pouvez-vous donc endurer cette insulte ?
Ah ! vous deviez garder comme un bien précieux
Tous ces anciens témoins de nos faits glorieux.
Puis, comme transporté d'amour ou de colère,
Il prit l'un des canons et l'arracha de terre,
Mais il le replanta d'un second mouvement.
Avec ses compagnons s'éloignant à l'instant.
Le capitaine encore songe à ce noir outrage,
Et des pleurs en silence inonde son visage.

Et les morts défilaient dans la vieille cité
En dirigeant leurs pas vers l'Université.

Après du seuil, Laval et Cazeau s'embrassèrent.
D'un cercle plus étroit les morts les entourèrent.
Tous les échos chantaient : c'est notre monument,
Il est digne de vous. Et Cazeau souriant !
Cette idée, ô Laval, par nous exécutée,
A vous revient l'honneur de l'avoir enfantée.
Et Laval, à son tour : le Canada le sait,
Une robe d'honneur, ô Cazeau, vous revêt.

Des remparts cependant le convoi suit l'allée,
Salue avec transport les Chambres d'Assemblée,
Arène vigoureuse où nos droits méconnus
Trouvaient des défenseurs, des lutteurs invaincus.

A quelques pas plus loin, on reconnaît encore
Le vieux château perché sur son rocher sonore,
Manoir d'un autre temps, peuplé de souvenirs,
Racontant le passé pour la race à venir.
Puis on s'élançe enfin vers l'âpre citadelle.

Montcalm avait quitté le cortège fidèle,
Mais un instant après, ô prodige nouveau,
Il revenait portant un énorme drapeau,
Et déroulant au vent les couleurs de la France,
Soudain il entonna le chant de l'espérance.

Comme un enfant bercé dans les bras de sa mère,
 Sous la protection de la France jadis,
 O Canada, ton sort était doux et prospère,
 Lorsque tu succombas sous de vils ennemis.

Ne ressentant pour toi qu'une implacable haine,
 L'étranger, tant qu'il pût, à ses pieds te foula ;
 Mais tu pourras briser cette pesante chaîne :
 La France reviendra, la France reviendra.

L'avenir s'ouvre à moi, j'aperçois à l'aurore
 Leurs vaisseaux aguerris plus vite que le vent ;
 Accourez, accourez, l'on vous attend encore,
 Français, venez combattre aux bords du St. Laurent.

Enfin console-toi, ma suave patrie,
 Et relève ton front que l'ennemi souilla,
 Oh ! tu vas retrouver une mère chérie,
 La France reviendra, la France reviendra.

Nouvelle-France, alors tu seras glorieuse,
 Et tu verras ton nom en tout lieu respecté
 Tu grandiras sans fin sous l'influence heureuse
 De la protection et de la liberté.

Attends un si grand jour et que cette espérance
 T'aide à porter gaîment le joug qu'on t'imposa ;
 Oui bientôt va briller le jour de délivrance :
 La France reviendra, la France reviendra.

Il se tut, mais l'écho bien longtemps répéta :
 La France reviendra, la France reviendra.

Cependant sous les feux de la naissante aurore
 A l'orient vermeil déjà le ciel se dore,
 Chaque mort à l'instant s'enfuit dans son tombeau,
 Mais Montcalm sur les murs a laissé son drapeau.

Un officier de loin voit l'auguste bannière,
Il s'avance aussitôt, tout rouge de colère,
L'arrache et de ses mains la déchire en morceaux ;
Mais le vent s'empara des précieux lambeaux,
Les porta vers la France et longtemps répéta :
La France reviendra, la France reviendra.

Et les soldats de garde au milieu des ténèbres
Dirent qu'ils avaient vu dans ces heures funèbres
Des fantômes errer longtemps au milieu d'eux,
Et qu'ils avaient ouï les sons harmonieux
D'un chant sans aucun doute en faveur de la France.
Cent voix en répétaient le refrain en cadence.
Le fleuve, ajoutaient-ils, après eux murmura :
La France reviendra, la France reviendra.

L'ABBÉ N. CARON.

PONTGRAVÉ

(suite et fin)

XIII

Poutrincourt ne réussit qu'à mécontenter tout le monde, y compris les Jésuites qu'il s'était mis dans la tête de forcer à baptiser les sauvages avant de les avoir instruits de la religion.

Le sieur de Monts et sa compagnie étaient à bout de ressources. Les Hollandais leur portèrent un coup nouveau en pillant leurs castors et autres pelleteries qu'ils avaient dans le St. Laurent. Le Béarnais, touché, en apparence, des malheurs de de Monts, lui assigna une rente annuelle de six mille francs. Cette générosité, ou plutôt cette espièglerie avait ceci de particulier qu'il fallait en prélever le montant sur plus de soixante vaisseaux engagés dans la traite de la Nouvelle-France, et que les frais de perception ne pouvaient manquer d'excéder cette somme. Aussi le privilégié y renonça-t-il sur-le-champ.

Henri IV, devenu sur terre le plus puissant monarque de l'Europe, s'en laissait imposer par les marines anglaise et hollandaise, au point de voir son ambassadeur Sully abattre pavillon devant un simple brigantin de Londres qui le lui commandait, mèche allumée. Cela se passait à trois lieues des côtes de France ; rien d'étonnant qu'on ait eu si peu d'égard pour l'honneur du drapeau à mille lieues plus loin, au Canada.

Je ne parlerai pas d'une protectrice qui, pendant plusieurs années, sacrifia beaucoup d'argent et employa son influence à la cour avec l'espoir de fonder une colonie au Canada, c'est-à-dire en Acadie, puisqu'elle n'entendait que très-peu parler du golfe et du fleuve St. Laurent. Il s'agit de madame de Guercheville.

Cette personne pieuse et bien pensante mérite tout autant que

les seigneurs d'Acadie et du Canada une place dans l'histoire, quand ce ne serait que pour l'anecdote qui suit :

Henri IV avait eu à son sujet une passion assez prononcée. La dame n'entendait pas se rendre ; le prince se soumit, mais en mémoire de cette belle et unique résistance, il voulut que la courageuse femme occupât l'un des tabourets placés autour de la reine dans les séances d'éclat. Ainsi fut fait.

Vive Henri Quatre,
Ce roi vaillant,
Ce diable-à-quatre,
Ce vert gallant !

A quelque temps de là, madame la connétable de Lesdiguière, une coquine fieffée, se présenta à la cour ; le rang de son mari lui donnait un tabouret,—un tabouret d'un ou deux degrés au-dessus de celui de madame de Guercheville, car là comme ailleurs il y a échelle, mesure, règle, proportion, que sais-je ? Or, Malherbe, le poète qui ne manquait pas les occasions de placer une épigramme, se trouva un jour dans une fête où la reine figurait.

Voyez-vous, M. de Malherbe, lui dit quelqu'un, voyez-vous cette dame assise près de la duchesse de *Chose*, c'est madame de Guercheville, c'est " la vertu récompensée."

—Oui, reprit Malherbe, mais je vois aussi le vice encore mieux traité !

Il montrait la connétable de Lesdiguière.

XIV

Champlain et de Monts avaient des vues du côté du St. Laurent, dans la région comprise entre le golfe et le saut Saint-Louis, à Montréal, où les attiraient une température plus clémente, un vaste marché de traite, la perspective de convertir les sauvages et le désir de pénétrer par-là dans les terres jusqu'au Pacifique pour atteindre un jour la Chine et le Japon. Henri IV prêta son consentement au projet, mais il le comprit si petitement qu'il limita à une année, celle de 1608, la patente sollicitée par de Monts à cet effet. La fondation de Québec en fut le résultat, grâce à la fermeté et au patriotisme de Champlain. Québec, dit M. Ferland, est la sentinelle avancée de l'immense empire français que rêva Louis XIV et qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'au golfe du Mexique.

Pontgravé s'efface à partir de ce moment devant Champlain, mais pendant une vingtaine d'années il reste son ami et on peut

dire son bras droit dans la fondation de la Nouvelle-France. C'est lui qui commandait les vaisseaux et faisait le service de mer. En cette qualité, comme il allait à Québec (1608) il fit rencontre des commerçants Basques, voulut les arrêter, mais ils lui offrirent de la résistance, le blessèrent, désarmèrent son bâtiment et enfin lui firent voir qu'ils se moquaient des parchemins de Sa Majesté.

Vers le même temps le fils de Pontgravé, appelé Robert, qui commandait un navire en Acadie, eut à se défendre contre les tracaseries de Poutrincourt qui ne se faisait pas faute, d'une part, d'envoyer des chaloupes prier Pontgravé le père de lui fournir des vivres et, de l'autre main, battait, emprisonnait et rançonnait le fils. Quel chapitre il y aurait à faire sur ces démêlés absurdes nés de la rapacité des individus, des coutumes du temps et de la tolérance ignare de la cour !

On trouve aussi mentionnés à plusieurs reprises le sieur des Marais ou Desmarets gendre, et le capitaine La Salle, parent de Pontgravé, qui naviguaient dans le fleuve et sur les côtes entre le Maine et le Labrador. Sagard (p. 482) dit que, en 1627, Pontgravé amena de France son petit-fils Desmarets.

Sagard (*Histoire du Canada*, p. 947) raconte que, vers 1628, le jeune Pontgravé étant aux Moluques avec un navire chargé d'épicerie pour la France, fut invité par des Hollandais à prendre part à un festin, et que durant le repas il eut la douleur de voir que ces mêmes Hollandais faisaient brûler son vaisseau resté non loin de là. Frappé d'une trahison aussi noire et accablé par la pensée que sa ruine s'en suivrait, il entra dans un fervent esprit de pénitence, demanda pardon à Dieu de ses fautes et mourut presque aussitôt le cœur brisé par le chagrin. " Il donnait de grandes espérances de sa personne, tant de sa valeur que de son bel esprit."

De 1608 à 1627, Pontgravé a fait nombre de voyages en France et parcouru le fleuve annuellement entre Montréal et Tadoussac, pour les fins de la traite. Son gendre, des Marais, accompagna souvent Champlain dans ses expéditions. C'est sur le navire de Pontgravé que les premiers Récollets vinrent au Canada, en 1615.

On voit par le rapport de Champlain, en 1609, que la rivière Nicolet portait le nom de Pontgravé. Sur la carte de 1612, elle est marquée " R. du pon ". Il y a apparence que ce nom s'est conservé jusqu'à la prise du pays par les Kertk, en 1629. Vers 1640, on commença à l'appeler du nom de Jean Nicolet, l'interprète.

Il suffit de lire les œuvres de Champlain pour voir quel cas il faisait de l'expérience, de l'honorabilité et des conseils de Pont-

gravé. Le Père Biard en parle dans des termes élogieux. M. Laverdière lui attache de l'importance.

XV

Inutile de raconter les vicissitudes de la vie des courageux fondateurs de Québec. Elles sont dans l'esprit de chacun. C'est une gloire de plus attachée à leur œuvre.

Jusque vers 1617, nous voyons Champlain et Pontgravé, agissant d'un commun accord, imprimer à ces entreprises un caractère de stabilité et de permanence qui leur vaut la protection de plusieurs personnages éminents. Bientôt viennent les ambitions, les jalousies, les intrigues, comme toujours. Une idée ne triomphe pas impunément. Champlain avait réussi dans l'établissement d'un poste sur le fleuve du Canada, mais dès l'heure où l'on vit qu'il avait raison, il fut trouvé à propos de lui créer des embarras. Le tout n'est pas d'avoir conçu un plan et de l'exécuter à l'encontre de la croyance vulgaire, il faut encore être capable de résister aux ouvriers de la onzième heure qui, non-seulement réclament une part du succès, mais veulent se l'approprier exclusivement. Telle est l'épreuve que subissent les découvreurs, explorateurs, fondateurs, inventeurs de toutes les classes.

Un homme qui avait un quart de siècle de pratique dans les choses du Canada, Pontgravé, fut choisi par la clique des ambitieux pour leur battre la marche et donner à ce projet un semblant de raison.

Il faut dire que Pontgravé s'était créé en Canada des sympathies nombreuses par son arrivée opportune au printemps de 1618, alors que la petite population de Québec venait de passer l'hiver dans la famine et le découragement. " On ne savait plus que manger, tout le magasin était dégarni et il n'y avait plus de champignons par la campagne, ni de racines dans le jardin ; on regardait du côté de la mer et on ne voyait rien arriver, la saison se passait et tous se désespéraient du salut du sieur de Pont et d'être secourus assez à temps. Les Religieux étaient assez empêchés de consoler les autres, pendant qu'eux-mêmes pâtissaient plus que tous. Le sieur du Pont ayant mis ordre à tout ce qui était nécessaire pour l'habitation (Québec) et consolé un chacun de ses victuailles, il monta aux Trois-Rivières pour la traite, où le Père Paul (Huet) fit dresser une chapelle avec des rameaux pour la sainte messe qu'il y célébra tout le temps qu'on fut là " (1).

(1) Sagard, *Histoire du Canada*, 46-8.

Comme trifluvien, je constate toujours avec plaisir cette affection du vieux traiteur de St. Malo pour le site où j'ai vu lui mon premier soleil, soit dit en termes poétiques.

XVI

Les affaires du Canada n'étaient plus tout à fait sans importance aux yeux des ministres. Une sorte d'agitation se faisait en cour. Champlain n'y était pas étranger. Les Religieux non plus. Mais on s'étonnait des difficultés qu'éprouvaient les missionnaires de l'Amérique du Nord dans la conversion des sauvages, tandis que ceux des possessions espagnoles en baptisaient par milliers. C'était vouloir ne rien comprendre à une chose fort simple : il eut suffi au Canada de ne pas commencer par scandaliser ces pauvres gens, et dans les colonies du Sud de ne pas les proclamer chrétiens sans leur enseigner auparavant ce que cela voulait dire. Tout ce tableau est d'un comique achevé. Les intéressés dans la traite ou la colonisation du Canada se déchiraient entre eux sous le prétexte qu'ils étaient ou protestants ou huguenots. Nul, à part Champlain, ne voyait ou ne voulait voir l'état réel de la situation. Les sauvages ne s'en édifiaient aucunement, et d'autre part la colonisation en souffrait.

Quand un pays a été désuni, comme la France d'alors, pendant un demi-siècle par les guerres de religion, on trouve difficilement quelqu'un qui, arrivé à la tête des affaires publiques, soit sans préjugé et qui sache découvrir la voie cachée au milieu du mouvement que se donnent encore les partis. Les ministres ne s'occupaient que de la France ancienne ; la nouvelle France ne méritait pas leur sollicitude, croyaient-ils. Cependant le peu qui s'accomplissait ici était la reproduction trop fidèle de ce qui s'était passé de l'autre côté de l'Atlantique. Le germe si faible, si exposé de la colonie canadienne était dévoré par les luttes intestines. Il manquait un homme d'autorité qui sut faire un choix entre deux principes et exclure carrément l'école qu'il ne croyait pas devoir supporter.

Il y avait bien le prince de Condé, vice-roi de la Nouvelle-France, mais quel mazette que ce personnage à dentelles ! Il est fort heureux que Dieu lui ait donné un fils qui s'est appelé le "grand Condé" ; sans cela rien ne resterait de son nom qu'un souvenir de "grandesse" insupportable. Il se donnait l'air de faire de la politique et d'être trop enbesogné pour voir au Canada.

De toutes les bourdes que commit ce seigneur il n'en fit pas de plus sotté que d'encourager les huguenots Guillaume et Emeric

de Caën à trafiquer dans le fleuve St. Laurent. Pontgravé se trouve, sans qu'on dise pourquoi, de ce côté, en opposition aux vues de Champlain. De là, nombre d'embarras. Champlain était regardé comme s'occupant trop de colonisation, ce qui ne plaisait guère aux gens désireux de réaliser des bénéfices sur les peaux de caribous et de castor,—tels étaient les de Caën par exemple, car on ne nous fera pas croire que le groupe dont ils se constituaient les commis et les représentants ait eu des intentions du côté de l'établissement du Canada.

Champlain respectait malgré tout Pontgravé, comme il le dit, et savait qu'en se fourvoyant cet honnête homme était plus à plaindre qu'à blâmer; l'accord ne pouvait être rompu entre eux sans raison grave.

Les spéculateurs qui avaient profité de la faiblesse de tête du prince de Condé faillirent entraîner la chute de la colonie française dans le St. Laurent. Vieille et nouvelle histoire.

Le jeune duc de Montmorency, qui devait si mal finir sous la hache de Richelieu, acheta de Condé, au prix d'à peu près deux mille louis de notre monnaie, la vice-royauté du Canada. Ce que celui-ci avait de mieux à faire était de nommer Champlain pour son lieutenant ès-pays de la Nouvelle-France. Il le fit.

Montmorency n'était pas homme pourtant à jeter de l'éclat sur une entreprise aussi peu pompeuse que celle de la fondation de Québec. Fier des exploits de son père Anne de Montmorency et filleul du roi Henri IV, il tenait à profiter de cette double veine et à se maintenir dans les honneurs. C'est de lui que Bassompierre s'est si bien moqué, un soir que Montmorency venait de danser assez mal. Le beau sire trouva fort impertinent ce Bassompierre qui ne le complimentait pas.

—Il est certain, dit Bassompierre, que si je n'ai pas autant d'esprit que vous aux jarrets, en revanche j'en ai plus ailleurs.

—Eh! eh! reprit le duc, si je n'ai pas aussi bon bec que vous, je crois que j'ai aussi bonne épée!

—Certainement! exclama Bassompierre, vous avez celle du grand âne (Anne).

XVII

Pontgravé commanda l'habitation de Québec l'hiver de 1619-20, pendant que Champlain était en France occupé de se faire rendre justice. "Le sieur du Pont et moi, dit-il, ayant vécu par le passé en bonne intelligence, je désirais y persévérer."

L'accord ne fut pas troublé, en effet, car les deux hommes,

dégagés des motifs qui agitaient les princes et les marchands, ne voulaient que travailler à l'extension de la colonie.

A notre arrivé à Québec, écrit le Père Denis Jarnay, revenu de France avec Champlain, nous sûmes que le sieur de Pontgravé, capitaine pour les marchands dans l'habitation, avait commencé à nous faire bâtir une maison dont je fus fort réjoui."

Vers le milieu de 1620, Pontgravé arrive à Québec venant de la traite des Trois-Rivières, accompagné de douze hommes, et y trouve Champlain avec qui il débat assez longuement les affaires résultant du conflit d'autorité existant entre les deux sociétés. Il se disait prêt à se conformer à une décision formulée par le conseil du roi, mais pas à d'autres instructions. A la fin, rapporte Champlain, je lui promis de lui montrer un arrêt du conseil. "Je lui fis aussi entendre comme j'avais retenu les pelleteries qui étaient en cette habitation (1) pour subvenir aux nécessités qui pourraient arriver ; il me dit que c'était bien fait. Le lendemain, il s'en alla aux Trois-Rivières pour traiter avec les sauvages " (2).

"Je résolu d'envoyer le dit Guers (3) avec six hommes aux Trois-Rivières, où était le Pont et les commis de la Société, pour savoir ce qui se passait par delà.... Quelques jours après, les dits du Pont et Deschênes descendirent des Trois-Rivières, avec leurs barques et les pelleteries qu'ils avaient traitées. Il y en avait la plupart à qui ce changement de vice-roi et de l'ordre ne plaisait pas ; le dit du Pont se résolut de repasser en France, et laissa Jean Caumont, dit le Mons, pour commis de magasin et des marchandises pour la traite " (4).

XVIII

Une ordonnance royale régla cette difficulté. Pontgravé se revit avec joie du même côté que Champlain, mais les sieurs de Caën ne chantaient pas sur le même ton, ce qui montre bien de quelle pâte étaient bâtis ces patriotes.

En 1621, pendant que Pontgravé traitait aux Trois-Rivières, Champlain reçut la double nouvelle que l'arrêt du conseil avait été promulgué, et que de Caën, quoiqu'il en fût instruit, persistait dans ses résolutions et avait même annoncé qu'il se saisirait du vaisseau de Pontgravé dont l'obéissance aux ordres du roi semblait

(1) Québec.

(2) Champlain, 1006.

(3) Un employé de la traite

(4) Champlain, p. 991.

l'alarmer d'avance. Champlain se mit en route pour Tadoussac, après avoir dépêché un canot aux Trois-Rivières pour demander à Pontgravé d'aller le rejoindre, ce que fit ce dernier (1). Le 7 septembre, Pontgravé partit pour la France.

“ Le 15 juin 1622, arrivèrent de France les dits du Pont et de la Ralde, avec quatre barques chargées de vivres et de marchandises, auxquels je fis la meilleure réception qu'il me fut possible, et ne trouvèrent que toute sorte de paix, ce que plusieurs ne croyaient pas, suivant ce qui s'était passé. Ils ne savaient point que le sujet en était ôté, occasion pourquoi toutes choses s'étaient passées avec douceur ; ils furent quelques huit jours à faire leurs affaires.... Les dits du Pont et de la Ralde partirent pour monter amont le dit fleuve, aux Trois-Rivières, où ils trouvèrent quelque nombre de sauvages, en attendant un plus grand. Quelques jours après, arriva le Sire, commis, qui nous apporte nouvelle de l'arrivée du dit sieur de Caën à Tadoussac, qui m'écrivit qu'en bref il s'acheminerait par devers nous, après la barque montée : me priant lui envoyer quelques scieurs d'ais, et un canot en diligence au dit du Pont et de la Ralde, ce que je fis, et le dit le Sire partit ce même jour pour retourner à Tadoussac. Trois jours après, arriva une barque des Trois-Rivières, qui allait au dit Tadoussac, suivant l'ordre qui avait (été) donné. Le vendredi, 15 juillet, sur le soir, arriva le dit sieur de Caën dedans une chaloupe, craignant n'être assez à temps à la traite des Trois-Rivières. Ayant laissé charge de dépêcher sa barque à Tadoussac, pour l'aller trouver aux Trois-Rivières, je le reçus au mieux qu'il me fut possible.... Il me rendit la lettre suivante de Sa Majesté ” (2).

“ Le dit de Caën fut deux jours à Québec et de la s'en alla aux Trois-Rivières. Le lendemain, sa barque arriva de Tadoussac, qui l'alla trouver. Le dernier du dit mois de juillet, passa (à Québec) le dit de la Ralde, qui s'en retournait à Tadoussac.... Le dit sieur de Caën arriva (à Québec) des Trois-Rivières, le 19 d'août, et le mercredi 24, je fis lire et publier les articles de messieurs les associés, arrêtés par le roi en son Conseil.” De Caën se rendit à Tadoussac, d'où il s'embarqua pour la France, le 5 Sept. 1622 (3).

XIX

L'hiver de 1622-3, “ le dit du Pont fut laissé à l'habitation

(1) Voir le récit de ces démêlés dans *Champlain*, p. 1005-1015 et Ferland, p. 198.

(2) *Champlain*, p. 1033-5.

(3) *Champlain*, 1035-37.

(de Québec) pour principal commis de messieurs les associés, et (nous) hivernâmes ensemble. En cet hivernement étaient, tant hommes que femmes et enfants, cinquante personnes... Le dit du Pont tomba malade de la goutte le 27 septembre, jusqu'au 23 d'octobre, et l'incommodité qu'il en sentait fit que pendant l'hiver il ne sortit point de l'habitation... Le 23 de mars 1623, le dit du Pont retomba malade de ses gouttes où il fut très-mal avec de si grandes douleurs que l'on n'osait presque le toucher, quelque remède que le chirurgien lui pût apporter, et fut ainsi tourmenté jusqu'au septième jour de mai qu'il sortit de sa chambre" (1).

Pontgravé n'ayant pu partir pour Tadoussac au commencement de mai, à cause de sa maladie, se chargea ensuite de rencontrer les sauvages, vers le haut du fleuve, pour les engager à se rendre jusqu'à Québec où l'on désirait voir se faire la traite, de préférence aux Trois-Rivières, par exemple, où il fallait aller avec "grandes peines et risques," comme s'exprime Champlain. Pontgravé se rendit ainsi au lieu où fut depuis Sorel. Quelques sauvages descendirent à Québec, mais la traite fut troublée par des bruits de guerre (2).

Québec ne fut jamais un lieu de traite. C'est aux Trois-Rivières qu'elle se concentra uniquement jusque vers 1660; après cette date, Montréal commença à arrêter au passage les flottilles du Haut-Canada, et partagea le monopole. La lutte entre ces deux villes a duré un siècle et plus, c'est-à-dire jusqu'à l'extinction de la grande traite par la voie du St. Laurent.

XX

"Le dit du Pont se résolut de s'en aller en France à cause de l'incommodité qu'il avait et ne pouvait avoir les choses nécessaires ici pour sa maladie, qui l'occasionna de partir avec le dit sieur de Caën, de Québec, le 23 août" (3).

Il fut de retour en 1624, fit la traite, et repartit pour la France au mois de septembre, amenant de Caën, de la Ralde, Champlain et sa femme. Accord complet.

Il faut croire que Pontgravé revint à Québec en l'année 1625 ou de bonne heure en 1626, car le 25 de juin de cette dernière année, Champlain, qui retournait de France avec nombre de personnes, écrit qu'il mouilla au Bic et que Emery de Caën "dépêcha une

(1) Champlain, 1037, 1039, 1041.

(2) Champlain, p. 1041, 1043-4.

(3) Champlain, p. 1052.

chaloupe à Québec pour avertir le dit du Pont de notre venue... Un français, qui était venu de Québec, nous dit que du Pont avait été fort malade, tant des gouttes que d'autre maladie, et qu'il en avait pensé mourir, mais que pour lors il se portait bien, et tous les hivernants, mais fort nécessaires de vivres, comme le mandait le dit du Pont " (1).

A part la chasse et la pêche, toujours assez précaires, le Canada ne produisait encore rien à manger. Quelques champs de maïs cultivés négligemment par les Algonquins et les Montagnais représentaient toute l'agriculture. La famille Hébert-Couillard récoltait ce qu'il lui fallait de grain ; elle se servit pour la première fois de la charrue le 27 avril 1628. Le sieur de Caën avait beau parler de ses privilèges, il n'en remplissait pas toutes les conditions puisque deux arpents de terre à peine étaient défrichées à Québec par ses soins. La traite annuelle lui rapportait de quinze à vingt milliers de castors ; sans être extravagant, il eut pu au moins remplir ses obligations et donner les vivres nécessaires aux hivernants de Québec qui tous les printemps pensaient mourir de faim et finissaient par n'avoir plus d'autre ressource que de serrer leur ceinture au dernier cran.

XXI

Champlain débarqua à Québec le 5 juillet 1626, et le 25 août Pontgravé " se délibéra de repasser en France, bien que le dit sieur de Caën lui mandait que cela serait en mon option de demeurer s'il le voulait ; étant résolu de s'en retourner, Cornaille de Vendremur, d'Envers, demeura en sa place, pour avoir soin de la traite et des marchandises du magasin, avec un jeune homme appelé Olivier LeTardif, de Honfleur, sous-commis qui servait de truchement " (2).

Le 17 de juin 1627, Pontgravé revint à Québec sur la prière que lui en avait faite Guillaume de Caën, disant " que s'il trouvait moyen de passer en quelque vaisseau pour s'en venir hiverner en ce lieu (à Québec), il lui ferait un sensible plaisir, pour avoir l'administration des choses qui dépendaient de son service. Ce que voyant, tout incommodé qu'il était, par l'instance prière qu'il lui en avait faite, il s'était embarqué en un vaisseau de Honfleur pour venir à Gaspé, et de là prit une double chaloupe avec six ou sept matelots et son petit-fils (Desmarets) pour s'en revenir à Québec, où en chemin il avait reçu de grandes incommodités de ses

(1) Champlain, 1065-66.

(2) Champlain, p. 1108, 1113.

gouttes, ce qui en effet étonna un chacun, et même le dit de la Ralde, à ce qu'il me dit, qu'il n'eut jamais cru que le dit du Pont eut voulu se retirer en un tel risque ayant l'incommodité qu'il avait" (1).

Pontgravé demeura donc à Québec, en qualité de principal commis de la traite. Champlain le mentionne le premier, sinon le seul, lorsqu'il écrit qu'en telle ou telle occasion il se consulta avec les personnes de son entourage, notamment lorsque les Kertk étant arrivés devant Québec (1629) sommèrent la place de se rendre. Champlain, voyant que les vaisseaux tardaient et que les vivres allaient manquer, expédia des lettres aux navires pêcheurs qui pouvaient se trouver dans le golfe, les priant de les secourir ; ces lettres étaient signées de Champlain et de Pontgravé. En même temps, les sauvages de Gaspé envoyaient demander à Pontgravé de les aller trouver, qu'il ne manquerait de rien parmi eux (2).

XXII

En Europe on se chamaillait. Le duc de Buckingham pour faire parler de lui, le cardinal de Richelieu pour avoir une occasion de terrifier une dernière fois les protestants, se faisaient la guerre. Le siège de La Rochelle est resté dans le souvenir des générations depuis deux siècles et demi.

La famille anglaise de Kirke, alliée à des familles françaises, exploita la situation. Dès que leurs vaisseaux se montrèrent dans le golfe St. Laurent, plusieurs employés de Champlain se joignirent à eux. Les provisions envoyées de France à Québec tombèrent aux mains des anglais. La conquête de ce que l'on pouvait appeler le Canada ne fut pas une grosse affaire. Néanmoins David Kirke y gagna le titre de chevalier.

“ Nous voyant comme hors d'espérance de tout secours, nous jugeâmes qu'il n'était temps de temporiser.... Notre petite barque était toute prête, le dit du Pont se résolut de s'en aller dedans sans attendre la chaloupe (3) davantage. Le dit du Pont avait eu de la peine à se résoudre, à cause de l'incommodité de ses gouttes, mais lui ayant remontré qu'il avait bien quitté sa maison (4) pour s'embarquer sur un méchant petit vaisseau, et de plus qu'il était venu

(1) Champlain, p. 1125, 1210.

(2) Champlain, p. 1141, 1153, 1159, 1183, 1206.

(3) La chaloupe de Gaspé, commandée par Desdames, que l'on attendait de jour en jour.

(4) Sa maison en France.

à Gaspé (1) parmi tous les dangers de la guerre aussi malade qu'il était : davantage qu'il s'était mis dans une chaloupe de Gaspé pour venir à Québec avec de si grandes incommodités qu'on ne l'aurait cru si on ne l'avait vu ; que ce n'était pas de même en cette occasion si pressante, d'autant que son âge (2) et la réputation qu'il avait entre les navigateurs de ces côtes, étaient cause qu'avec les capitaines et les maîtres de vaisseaux desquels il était connu, plus facilement il trouverait passage et pourrait plus assurément contracter avec les dits chefs des vaisseaux pour le passage ; pour sa personne, il n'allait pas dans une chaloupe comme il était venu de Gaspé avec de grandes douleurs et incommodités, mais en une barque fort gentille et bien accommodée, y ayant sa chambre où il serait très-bien, et avec des personnes qui l'assisteraient, en lui portant toute sorte de respect, pouvant recouvrir plus de rafraîchissement le long des côtes, changeant d'un jour à l'autre de lieu, que non pas à Québec où il n'y avait rien ; qu'il se trouvait fort peu de personnes qui voulussent demeurer à l'habitation sans vivres. Que pour sa personne seule il fallait empêcher quelques fois quatre hommes à l'assister et secourir, lesquels ne pourraient demeurer avec lui, de sorte que force leur serait de l'abandonner pour aller chercher leur vie de jour à l'autre : que de tenter la fortune de repasser en France lui serait chose meilleure que de souffrir de si grandes nécessités, ne pouvant plus rien espérer de Québec, ayant le peu qu'il y avait été conservé pour lui seul, ce que je ne pensais pas qu'il pût faire. Il me dit que pour le voyage qu'il avait fait de France à Québec, il n'était pas à s'en repentir (3). Mais trop tard, je lui dis : vous saviez aussi bien que moi la façon comme l'on nous traite en ces lieux (4), où les nécessités ont plus régné que les bienfaits de ceux qui ont cette affaire ; vous n'êtes point novice en cela ; un autre se pourrait excuser, mais vous avez trop d'expérience pour savoir et connaître ce qui en est : car si à Québec vous aviez les incommodités approchantes de ce qu'il vous faudrait je vous conseillerais d'y demeurer. En fin, comme j'ai dit ci-dessus, il se résolut de s'embarquer et laisser le sieur des Marais, fils de sa fille, en sa place et emporter avec lui quelque 1000 castors pour subvenir aux frais de la défense, qui furent embarqués.... Le lendemain, il me dit si j'aurais pour agréable qu'il fit lire la commission que lui avait donné le sieur de Caën, afin

(1) De France à Gaspé.

(2) Pontgravé avait alors soixante-et-quinze ans à peu près.

(3) C'est-à-dire qu'il s'en était déjà repenti.

(4) Dans un pays sauvage tel que l'était le Ganada.

qu'un chacun sut la charge qu'il lui avait donnée en ces lieux, craignant que le dit de Caën ne lui donnât ses gages. Je lui dis que cela ne m'importait pas beaucoup, mais qu'il commençait bien tard, parceque le dit sieur de Caën, outre le droit qui lui pouvait appartenir, s'attribuait des honneurs et commandements qui ne lui appartenaient pas... Le lendemain, qui était le dimanche (1), au sortir de la sainte messe, je fais assembler tout le peuple avec la copie de la commission du sieur du Pont, les articles de Sa Majesté, et la commission de monseigneur le vice-roi... et ensuite ma commission.... disant à tous : " Je vous fais commandement de par le roi et monseigneur le vice-roi que vous avez à faire tout ce que vous commandera le dit du Pont pour ce qui touche le trafic et commerce des marchandises... et du reste de m'obéir en tout où il y aura de l'intérêt du roi et de mon dit seigneur (2).... Je vois bien, dit le sieur du Pont, que vous protestez ma commission de nullité. Oui (3), en ce qui heurte l'autorité du roi et de monseigneur le vice-roi... La chaloupe était venue de Gaspé (ce) qui interrompit le dessein du dit du Pont de s'en aller, d'autant que son intention n'était qu'au cas où il n'y eut aucun vaisseau à Gaspé où il put s'en retourner (4), de revenir à Québec, sans se mettre en peine de passer plus outre pour chercher passage dans les vaisseaux français qui pouvaient être à l'Île Saint-Jean, du Cap Breton, etc..."

XXIII

Champlain avait réglé les choses de manière à ne garder que treize ou quatorze personnes à Québec. Si Pontgravé revenait de Gaspé, il ramènerait avec lui une douzaine d'hommes qui seraient de trop ; voyant cela, Pontgravé se détermina à rester à Québec, " plus couché que debout " tant la goutte le tourmentait et il fit décharger sa barque de la moitié des castors qu'il y avait fait mettre. Les hommes se préparèrent à aller vivre, à droite et à gauche, avec leurs amis les sauvages (5).

Réduits à se rendre, les gens de Québec y mirent d'honorables

(1) 17 juin 1620.

(2) Le vice-roi.

(3) Répondit Champlain.

(4) S'en retourner en France.

(5) Champlain, 1208-1213.

conditions, sous les signatures de Champlain et de Pontgravé. Les frères Kirke y répondirent selon leur convenance ; il fallut en passer parce qu'ils exigeaient, puis on les vit entrer dans la place. Pontgravé, retenu au lit, ne s'embarqua que quelque jours après Champlain.

Les courageux pionniers de la Nouvelle-France, captifs sur des vaisseaux anglais, laissaient derrière eux trente années de travaux et leurs plus chères illusions. Moins d'un siècle après Jacques Cartier, la France subissait un cinquième échec plus humiliant que les quatre autres dans ses tentatives de colonisation sur le St. Laurent : ce ne devait pas être le dernier.

Tout semblait fini de ce côté. La querelle qui ensanglantait La Rochelle menaçait d'étouffer jusqu'au nom du Canada. Faute d'union dans la conduite de leurs affaires coloniales, les autorités françaises perdaient le fruit de longs et laborieux efforts, tandis que le chemin frayé par leurs explorateurs tombait au pouvoir de l'étranger.

Plus le jour se fera sur les premiers temps du Canada, plus nous apprendrons à respecter les hommes qui se sacrifient dans cette œuvre nationale,—œuvre si peu comprise alors, et si longtemps oubliée par la suite.

Qu'on se reporte par la pensée à l'état de notre pays lorsque les Français abordèrent ici. La pêche et la chasse y pouvaient attirer quelques gens sans doute : on va chercher la fortune partout et sous n'importe quelle forme, mais se rend-on compte du courage nouveau qu'il fallut déployer pour tenter l'entreprise de la colonisation de cette contrée âpre, stérile en apparence, si éloignée, si froide et si barbare ? Et quels étaient ceux qui marchaient dans cette voie étrange ? De simples individus, patronés avec maladresse par des dignitaires imbus de mille préjugés. A-t-on jamais su à Paris, en 1629, que cinquante malheureux prisonniers ramenés sur la côte d'Europe par des navires anglais, représentaient les débris d'une avant-garde qui était allée se sacrifier au bénéfice de la France sur des plages lointaines, sans avoir été ni secourue ni même applaudie ?

Quelle triste récompense, à soixante et quinze ans, pour Pontgravé, par exemple, qui ne pouvait plus espérer le retour d'événements favorables à son ambition et qui voyait s'effacer d'un coup une vie consacrée à la propagation de l'idée française en Amérique ! Quelle déception pour Champlain à soixante et deux ans, que de voir la persistante infortune encore attachée à son œuvre et l'anéantissant à peu près sans rémission !

Cependant il fut donné à Champlain de revoir le Canada, de reprendre possession de Québec et d'y commander sous les auspices d'un génie puissant bien intentionné. Richelieu fonda notre pays. Au même instant le patriotisme canadien se montra. C'était aux jours de Corneille, de Turenne, du jeune Condé, de Richelieu pour tout dire. Le soleil du grand siècle se levait sur le monde ; un rayon matinal éclaira la Nouvelle-France, et permit à Champlain de mourir sans regret, le cœur consolé parcequ'il avait été enfin compris.

BENJAMIN SULTE.

CHRONIQUE PARISIENNE

Pendant que vous prenez place avec vos parents, entouré de bons vieux serviteurs, à la table de famille qui vous a vu tout petit, et qu'autour de vous peut-être vos enfants forment déjà un cercle aimable, il y a à Paris un homme bien malheureux. C'est le fonctionnaire bureaucrate qui entre chaque jour seul, ennuyé, fatigué, rêvant aux grandes tables de famille, dans un restaurant. Il s'y assied devant un couvert banal préparé pour le premier venu, et il s'étire ou bâille en dépliant sa serviette.

Que cette heure est dure pour le vieux garçon ! Car avec qui va-t-il pouvoir causer, je vous le demande, une fois qu'il s'est expliqué sur le menu du déjeuner ? Quel délassement, quelle distraction va-t-il pouvoir prendre ? Qui lui apprendra les nouvelles ? Qui lui en demandera ? Qui répondra enfin pour lui à ce besoin presque universel qu'ont les gens civilisés de causer en mangeant. en un mot, qui lui tiendra compagnie ?

Attendez. Voici le garçon qui reparait entre les deux premiers plats avec une feuille qu'il tend au consommateur, je n'ose dire au convive. C'est le journal du matin, seul interlocuteur sur lequel cet homme puisse à peu près compter chaque jour, seul aliment à sa curiosité, seule pensée qui, plus ou moins, répondra à la sienne !

Ce qu'est ce journal, je n'en sais rien. Il s'en publie 754 à Paris seulement, et l'on ne peut nombrer, mais seulement conjecturer, tout ce qui en vient de l'étranger et de la province. Ce que je sais, c'est que le journal, d'ailleurs ancien, n'est pas aussi vieux que l'histoire de France. Nos pères y suppléaient par les placards, les pamphlets, les couplets, les nouvelles à la main, et, il faut bien le dire, ce qui se publiait en ce genre sous les Valois et les premiers Bourbons dépasse en fureur tout ce que nous avons pu voir en nos jours néfastes. Chacun sait que le règne de Louis XIV même n'en fut point exempt et que si les pamphlets n'osèrent se

produire alors, on s'en dédommagea par la petite chronique colportée sous le manteau de la cheminée, par les mémoires secrets, les chansons politiques qui, fredonnées à demi-voix, descendaient du salon à l'office, de l'office à la rue, de la rue au cabaret, et signalaient à la dérision, sinon à la colère du peuple, la personne même du monarque.

Quelque temps après la *Gazette de France* fut créée et défraya les gentilhommières avides de nouvelles parisiennes et assez rapprochées de la capitale pour recevoir l'unique journal qui s'y imprimait. Il était réservé à la révolution de donner l'essor au journalisme. Le flot bouillonnant des systèmes politiques et des utopies socialistes ne trouvant plus dans les assemblées un dérivatif suffisant, et une immense oisiveté s'emparant tout à coup des citoyens transformaient la France en Forum, où le journal devenait un aliment à la curiosité surexcitée des uns, une tribune à la faconde impatiente des autres.

Dès 1788, Paris comptait 13 journaux, et l'on croit rêver en voyant que trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1791, il en comptait déjà 350. Le siècle ne s'acheva pas sans se dégoûter à la fois de ses rhéteurs et de ses bourreaux, et, après le *Père Duchêne* et le comité de salut-public, après quelques années de flots de sang innocent, appelés par des flots d'encre impure, on n'est pas trop surpris de ne voir subsister que 14 ou 15 feuilles politiques.

Le Premier Consul, si âpre à la répression, si impatient de critique et d'idéologie, ne fut pas tendre pour cette sorte de littérature, et l'asservissement et la terreur aidant, il n'en reste plus que 4 en 1811. Est-il besoin de rappeler que le journalisme reparut avec la restauration et le système parlementaire. Cent cinquante journaux, dont huit politiques, s'imprimaient à Paris. Sous le règne de Louis XVIII et à la fin de celui de Charles X, on vit doubler ce nombre. En ce temps-là, autant que jamais depuis, le journal était une puissance. Il y avait de jeunes rédacteurs qui avaient nom Thiers, Guizot, de Broglie, Villemain, Odilon-Barrot, et déjà l'opinion publique était la pythonisse d'un temps qui ne croit plus qu'à ses propres oracles.

On peut dire que la révolution de juillet fut le triomphe du journalisme. Le pouvoir était tombé moins sous les baïonnettes de l'émeute que sous les invectives persistantes et empoisonnées du journal; et l'on sait que ce furent les rédacteurs du *National* qui eurent les portefeuilles et distribuèrent les préfetures en 1830. En ce temps-là, 347 journaux paraissaient à Paris et l'on eut pu croire que l'opposition étant maintenant en haut, tout allait chanter autour d'elle l'hosanna de la satisfaction et de

l'adhésion politique. Ce fut, hélas ! tout le contraire. Le pouvoir d'alors n'était vis-à-vis de l'opinion que comme cette sentinelle qui avait fait un prisonnier. " Amène-le donc " lui crie le caporal.— " Je ne puis pas, il ne veut pas me lâcher. "—L'opinion ne lâchait pas non plus le pouvoir révolutionnaire de 1830 : la presse le talonnait, le pressurait, le gourmandait, empêchait Louis-Philippe de dormir, qu'il changeât ou non l'oreiller politique de son ministère ; jusqu'à ce qu'enfin les lois de Septembre, motivées par l'attentat Fieschi, vinrent la mettre en quelque sorte à sa discrétion.

Nouvelle révolution, nouvelle recrudescence du journalisme. Après février 1848, on ne compta pas moins à Paris de 450 feuilles périodiques, et Dieu sait toutes les énormités politiques et sociales qui s'y étalèrent. Aussi la France ne tarda-t-elle pas à prendre peur de ces débordements et de cette licence, et les excès du journalisme eurent un résultat bien inattendu : celui de favoriser la réaction bonapartiste. Parmi les belles paroles que Louis-Napoléon fit alors entendre à la France, aucune ne fut plus goûtée que celle-ci : " Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent ! " Que n'est-elle, pour son bonheur et pour le nôtre, restée sa devise !

A partir de ce jour, la presse subversive était garottée, et la presse politique en général assez discréditée ; mais le nombre des feuilles périodiques n'en fut point diminué. Un fait nouveau s'était produit : le dégoût, je dirais presque l'écoeurement de la presse militante. Aussi trouvons-nous qu'en 1857, sur 510 journaux, 30 à peine s'occupent de politique. Les autres butinaient pacifiquement dans le domaine des sciences et des arts, et surtout (le temple de Janus étant fermé) s'adonnèrent aux finances et à l'industrie. Seule, la littérature ne paraît pas avoir beaucoup profité de ce répit, et les rares journaux d'opposition d'alors se permettaient souvent, entre autres imprudences, d'établir sur ce point la comparaison entre le gouvernement personnel de Napoléon III et les belles années littéraires de Charles X et de Louis-Philippe. Le journalisme ne tarda pas d'ailleurs à rompre ses digues, et sur 573 feuilles périodiques, la politique comptait déjà, en 1865, 70 organes diversement passionnés pour ou contre l'Empire.

Je tire un voile sur tout ce qu'il nous a été donné de voir et d'entendre depuis. Il y aurait trop à dire sur le rôle de la presse dans ces dix dernières années. D'autres écriront ce volume quand l'heure de l'histoire aura sonné, et feront, avec le calme et le soin que comporte un pareil sujet, la part qui revient à chacun de blâme ou d'éloge. Mais si j'avais à formuler dès aujourd'hui une opinion sur la presse en général, sur le mal qu'elle fait et les services qu'on

en peut attendre, je ne pourrais que me rallier à celle de l'écrivain qui a le mieux étudié Paris et le mieux décrit ses organes accessoires :

“ On accuse les journaux d'exercer sur l'opinion une influence excessive et même de la diriger à leur gré. C'est une erreur. Ils reflètent la plus souvent cette opinion, ils la grossissent ou l'atténuent selon leurs intérêts, mais ils ne la créent guère. Ils ont l'écho, et non pas la voix. Les journaux ne sont pas des êtres abstraits, qui vivent de rhétorique et se nourrissent de syllogismes ; ce sont des exploitations industrielles qui ont besoin de gagner de l'argent pour subsister, et plus l'opinion représentée par un journal a d'adhérents, plus le journal a d'abonnés ; c'est là une vérité élémentaire.”

Cela posé, il ne peut être qu'instructif de décomposer statistiquement ce nombre énorme de 754 publications périodiques qui sortent, avons-nous dit, des imprimeries de la capitale.

Qui ne serait étonné d'y trouver d'abord 53 recueils consacrés à la théologie, 5 de plus que ceux qui font de la politique quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle ! Je soupçonne, il est vrai, la statistique d'avoir compris dans ce nombre quelques-uns de ces petits journaux de propagande religieuse et de ces bulletins de confrérie qui ne rentrent que de très-loin dans la catégorie qu'on prétend établir. Mais il est certain que même sous le bénéfice de cette déduction, il y a là un chiffre consolant pour la capitale d'un peuple qu'on a trop accoutumé d'appeler *la nation impie*.

La jurisprudence a pourtant des organes encore plus nombreux. Il n'y a pas moins de 63 feuilles ou recueils périodiques, où nos jeunes aspirants de la bazoche peuvent se tenir au courant des dernières controverses de l'enseignement juridique, des leçons, des professeurs et des publications en vogue, des causes célèbres et de celles qui sont pendantes et en voie de procédure au Palais. Heureux si, au milieu de ces détails et de ces comptes-rendus palpitants d'actualité, on ne respire pas le fade encens que certaine coterie du barreau prodigue à ses idoles !

Malgré la progression et l'extension vraiment merveilleuse des études historiques et géographiques, cette branche du savoir ne comporte que 10 journaux. Peut-être conviendrait-il d'en rapprocher les 23 qui s'occupent de marine et d'art militaire. Car ces dernières branches scientifiques, nous l'avons assez vu au Congrès de Paris, se rattachent étroitement à la géographie.

Un chiffre qui ne surprendra personne, même parmi ceux qui ont l'habitude de nous calomnier, c'est celui des feuilles dites de lecture récréative. Elles ne s'élèvent qu'au nombre de 56. Qui

eut pensé que le Parisien ne s'amuse pas plus que cela ! Mais voici d'autres catégories qui nous gâtent un peu la bonne opinion que nous allions avoir de nous-mêmes. Elles assignent 17 organes à la musique (musique de théâtre presque toujours), 8 au spectacle, non compris les courriers du théâtre afférents à chaque journal politique, 61 à la mode (dont 4 à la coiffure!) et 12 ou 13 aux nouvelles du turf, au tir et au jeu de monaco, à la chasse, etc.

C'est donc la mode, on le voit, qui tiendrait attachés à sa bague de fée le plus de journaux, n'étaient la médecine et la pharmacie, dont les organes attitrés, dans le pays de Molière, atteignent le chiffre énorme de 76. Après cela, on reste étonné que la vigne et l'agriculture soient en France encore plus malades que les gens, car le nombre de journaux qui les soignent n'est que de 18 à peine.

Quand on a ajouté à cette nomenclature les 2 feuilles dont dispose la photographie, le bulletin qu'a l'épicerie, le moniteur qu'imprime la cordonnerie, le nouveau journal des sacristains, et la revue enfin que le spiritisme a publiée pendant quelques années, on reste rêveur; et l'on se dit que le journalisme n'a pris pour lui que la moitié de la vieille maxime : " Si vous avez quelque chose à dire, dites-le : si vous n'avez rien, dites-le aussi et faites-en l'aveu." Le journalisme, lui, trouve toujours quelque chose à dire, et il n'y a vraiment pour lui qu'une manière de se taire, c'est de décheoir et de mourir.

Ce sont encore, Dieu en soit béni, les recueils de littérature qui vivent le plus de temps. On ne compte pas moins de 53 publications consacrées, en même temps qu'à la littérature proprement dite, à la critique bibliographique, à la linguistique et à la philosophie. Elles ont plus d'abonnés que les 11 journaux de peinture, les 8 d'architecture et les 5 d'archéologie, ces derniers recueils intéressant uniquement un public restreint de spécialistes ou d'initiés.

Les 47 recueils de sciences prouveraient au contraire qu'il y a sur ce terrain bien peu de profanes, grâce aux procédés de vulgarisation. Mais l'industrie, sous ses divers aspects, rallierait encore bien plus de curieux, de lecteurs et d'adeptes. La technologie en effet n'imprime pas moins de 78 journaux, où le travail du monde entier est enregistré, expliqué, commenté, vrais courriers de tous les intérêts matériels, vrais moniteurs de l'activité universelle.

Ce serait d'ailleurs une erreur d'inférer du nombre des publications correspondantes à un objet particulier, le nombre de ceux qui s'en occupent. Le public, l'immense public ne s'abonne en masse ici qu'aux journaux politiques, lesquels joignent à l'avantage d'être quotidiens la prétention d'informer plus vite et aussi bien

sur tout ce qui est spécial aux journaux d'art, de sciences et d'industrie.

Le journal politique a son bailleur de fonds, qui entend être du même coup son bailleur d'idées. C'est parfois un instrument d'ambition personnelle, de revendication égoïste et intéressée. La patrie qu'on y invoque toujours, y est beaucoup moins que le patron qui n'y signe jamais. Aussi faut-il se défier beaucoup de ce qui se passe dans les coulisses avant de prendre les rôles au sérieux, et ne pas oublier que, dans la politique d'aujourd'hui, il y a moins d'idées que de noms propres. Il en résulte que ce qui paraît être le langage des événements, n'est souvent que le langage des intérêts ; que l'on plaide tour à tour soit les faits, soit les circonstances atténuantes, mais toujours sans perdre de vue l'œil du patron. Les journaux politiques sont comme les femmes : quand ils aiment quelque chose, cherchez bien, et vous découvrirez que sous cette chose qu'ils aiment, il y a quelqu'un.

TH. BARBOT.

Paris, décembre 1875.

L'AMÉRIQUE AVANT CHRISTOPHE COLOMB

(suite et fin)

XIII

L'expédition des Zeni ne paraît pas avoir eu de résultats durables, et déjà, à l'époque qu'on lui assigne, les colonies scandinaves du Vinland étaient en pleine décadence.

On attribue plusieurs causes à cette décadence.

La première serait une altération profonde du climat du Groënland. La *Terre-Verte*, ainsi nommée par Eric-le-Rouge, il y a bientôt neuf siècles, à cause de ses forêts et de ses prairies, a vu sa température changer du tout au tout avec le cours des années. De nos jours, ne sommes-nous pas témoins d'un dépeuplement complet de l'Islande ? Ne voyons-nous pas ses habitants venir en masse demander l'hospitalité à nos prairies du Nord-Ouest ? Et cependant l'Islande produisait jadis du blé, les Sagas vantent ses beaux arbres. M. Gravier décrit ainsi ce phénomène climatérique, dû aux glaciers sans cesse grandissants dont les derniers explorateurs, entre autres Kane et le docteur Hayes, ont constaté l'existence :

“ La goutte de rosée que distille la fleur des tropiques tombe sur le gazon, glisse dans le ruisseau, et va, par la rivière, s'ajouter au volume de l'Océan. Un chaud rayon de soleil la caresse, l'enlève dans le nuage et la confie aux vents qui la portent aux montagnes du Nord. Saisie par la brise, elle devient un léger flocon de neige voltigeant dans l'espace comme un blanc papillon, et finit par toucher le sol où le froid impitoyable la transforme en cristal.

“ Les gouttes de rosée cristallisées qui s'ajoutent l'une à l'autre depuis des milliers d'années ont formé, du cap Farewell aux régions

inexplorées du Nord, un immense champ de glace, qui s'avance lentement, mais d'un pas mathématique. De sa masse se détache ce que les Danois appellent, très-exactement, les *rivières de glace*. Par ces rivières, les gouttes de rosée viennent se fondre dans l'Océan pour recommencer la série de leurs transformations.

“ A mesure que le glacier et ses rivières s'avancent vers la mer, le froid augmente d'intensité, la bordure de terre habitable se rétrécit.”

Le Groënland, qui fournissait presque seul avec l'Islande des colons à l'Amérique, se trouva ainsi séparé du reste du monde par un mur de glace.

Ajoutez à cet obstacle l'épouvantable peste noire qui, de 1347 à 1351, ravagea l'Europe et l'Asie, et s'étendit ensuite à l'Amérique. Boccace, dans le prologue du *Décameron*, a conservé le souvenir de ce terrible fléau.

La piraterie et les Skrellings devinrent aussi un véritable fléau pour les établissements scandinaves, lesquels, séparés de la métropole, ne purent se défendre. La piraterie est un fait historique dont chacun connaît la gravité à cette époque.

Une dernière cause précipita une ruine déjà très-avancée. En 1389, Marguerite de Waldemar, régente des trois royaumes scandinaves, désirant renouer les liens de la métropole avec ces colonies, déclara celles-ci domaines de la couronne, et s'attribua le monopole du commerce dans leurs eaux. Ce fut le dernier coup.

Le fait est que depuis plusieurs années les relations étaient devenues si difficiles et si rares que la mort de l'évêque du Groënland, en 1377, ne fut connue en Norvège que six ans plus tard, et Frédéric III de Danemark appelait le Groënland sa pierre philosophale, “ parce qu'on le cherchait toujours.”

XIV

Dans ce résumé, nous avons fait choix des documents les plus certains, les plus authentiques ; il en existe beaucoup d'autres que les savants mettent au chapitre de la légende, mais qui n'en subsistent pas moins comme preuve d'une connaissance vague, d'un souvenir lointain d'un continent situé au-delà de l'Océan, et comme une préoccupation populaire constante de découvrir ces terres éloignées. Tel est, en particulier, au moyen-âge, le voyage merveilleux de cet Ulysse chrétien, Saint Brandan, que nous citerons d'après Gaffarel :

“ Saint Brandan était Irlandais de grande naissance. Il se fit moine, et devint supérieur de l'abbaye de Cluainfert, où trois mille

religieux environ lui obéissaient. L'un d'entre eux, Barintus, avait voyagé. Il raconta à Brandan que son filleul Mernoc avait découvert une île délicieuse, nommée Ima, au milieu de l'Océan, et s'y était établi avec quelques compagnons. Il l'avait visitée, et un ange leur était apparu en leur annonçant qu'ils découvriraient une *terra repromissionis sanctorum*.

“ A ce récit l'imagination tout irlandaise de Brandan s'enflamma ; il voulut partir, et fit part de ses intentions à quatorze moines, parmi lesquels était un jeune homme, Macutus ou Macluvius, le futur saint Malo. Après un jeûne de quarante jours, Brandan et ses compagnons, joyeux, pleins d'espoir, s'embarquent. Ils arrivent d'abord à l'île d'Alende, et y construisent une barque en cuir, qu'ils chargent de tout ce qui est nécessaire pour une longue navigation.

“ Pendant douze jours le vent les pousse dans la direction de l'ouest, jusqu'à ce qu'ils abordent enfin une grande île, où ils trouvent la table servie, sans que personne se montrât : c'était le démon qui les tentait. Un des moines eut la faiblesse de l'écouter, mais il s'en repentit bientôt et mourut.

“ Un autre voyage les conduisit dans une île nouvelle où paissaient des brebis plus grosses que des bœufs. Cette fois un homme leur apporta à manger, et se fit bénir par eux quand ils repartirent. Les moines se trouvèrent un jour en vue d'un îlot qui leur parut commode pour y prendre un peu de repos. Seul Brandan resta sur le vaisseau. Mais à peine les moines eurent-ils allumé le feu, que la prétendue île commença à se mouvoir. Effrayés, ils regagnent le navire à la nage, et voient bientôt leur île disparaître au fond de l'Océan. C'était un poisson monstrueux, une baleine peut-être. Brandan le nommait Jasconius, et prétendait que c'était le plus vieux des poissons de la terre, cherchant toujours, mais en vain, à rejoindre sa tête et sa queue.

“ Les moines furent plus heureux dans un autre voyage. Ils abordèrent une île verdoyante, arrosée par un frais ruisseau qu'ils rencontrèrent. Des arbres étaient couverts d'oiseaux blancs. Brandan, comme plus tard saint François avec les hirondelles, engagea la conversation avec eux. Ils lui apprirent qu'il devait naviguer pendant six ans encore, et six fois revenir célébrer la Pâque dans la même île. Alors ils trouveraient enfin la *terra repromissionis*. Le saint abbé entonne aussitôt le *Te Deum*. Les oiseaux l'accompagnent, et les frères goûtent un délicieux repos de cinquante jours, dans le *Paradisus avium*, au milieu des chants et de l'abondance.

“ Trois mois entiers les moines errent sur la mer. Ils abordent enfin une île immense, et sont reçus par un vieillard silencieux

qui les conduit à un monastère, où vingt-quatre moines observaient depuis longtemps la règle du silence le plus absolu. Ils n'éprouvaient aucun besoin corporel. Ils n'avaient même pas la peine d'allumer les lampes de l'autel, car elles s'illuminaient soudainement. Aussi donnent-ils leur temps entier à la prière et à la méditation. Brandan aurait bien voulu prolonger son séjour dans l'île merveilleuse ; mais le temps de la Pâque approchait, et les frères partirent pour le *Paradisus avium*.

“ Pendant cinq ans durent ces courses étranges, et, chaque année, à la même époque, une force inconnue les ramène au *Paradisus avium*, mais à travers les aventures les plus extraordinaires. Tantôt un énorme poisson s'avance pour les dévorer, lorsqu'il est attaqué et tué par un autre plus gigantesque encore. Tantôt l'oiseau gripha qui, de sa serre puissante, enlève les vaisseaux, et les laisse retomber sur les rochers où ils se brisent, s'élance contre eux, lorsqu'il est tué par un autre oiseau plus redoutable. Aujourd'hui ils arrivent en face d'une île où ils ne peuvent descendre, mais qui est remplie par une population pieuse qui chante en leur honneur des cantiques. Demain c'est une île embaumée, dont les suaves émanations raniment leurs forces. La mer phosphorescente les éblouit, un volcan gigantesque se dresse devant eux, qui fait au loin bouillonner la mer, et remplit l'atmosphère de vapeurs sulfureuses. D'autres îles retentissent sous le marteau des Cyclopes. Judas Iscariote apparait et leur raconte ses souffrances. Des démons les entourent, et les soumettent à mille épreuves. Mais ils y échappent victorieusement, et, après sept années de courses, ils célèbrent une dernière fois la Pâque au *Paradisus avium*. Ils finissent même par trouver la *terra repromissionis*, une fois qu'ils ont traversé la mer d'obscurité qui les entoure.

“ C'est un immense continent, où se rencontrent les productions les plus variées. L'atmosphère y est brillante, la lumière du soleil éternelle. Pendant quarante jours les moines essaient de faire le tour de ce qu'ils prennent pour une île. Mais ils arrivent à l'embouchure d'un fleuve immense qui leur prouve, comme plus tard l'Orénoque à Colomb, que leur île était un continent. Alors apparut un ange qui leur ordonna de partir, en emportant des fruits et des pierres précieuses de cette île, résidence future des saints, quand Dieu aurait converti le monde.

“ Les moines obéirent. A peine revenu en Irlande, Brandan mourut, mais dans toute la gloire de la sainteté, et sa mort fut annoncée par une vision à saint Colomban.”

Mais la plus vieille tradition, sans contredit, nous vient de la

Chine. Voici, en substance, ce que les anciens auteurs chinois disent d'un pays merveilleux qu'ils appellent *Fou-Sang* :

“ Là-bas, là-bas, à l'Orient, le navigateur aborde sur la terre de Fou-Sang. Il y pousse un arbre prodigieux, le Fou-Sang, dont la sève possède des propriétés magiques ; il y vit un immense ver à soie dont quatre fils tordus ensemble portent les plus lourds fardeaux. On y trouve un pays dont les femmes constituent toute la population humaine : ces amazones ont pour maris des serpents. Ailleurs on rencontre des hommes pacifiques, tellement doux, qu'ils n'infligent pas même aux criminels la peine de mort ; ces hommes ne font jamais la guerre ; ils ne connaissent pas le fer ; ils ont beaucoup d'or ; ils adorent le soleil. Le Fou-Sang est une vaste terre que l'on traverse sur un espace de 40,000 lys (1,000 lieues), après quoi on retrouve la mer Bleue, immense.”

La science doit au marquis d'Hervey Saint-Denys, professeur au collège de France, une traduction de plusieurs anciens auteurs chinois qui jettent de précieux éclaircissements sur la question.

Il résulte de leurs indications que le Fou-Sang ne saurait être confondu avec le Japon ; que ses rivages sont placés à une distance qui répond à la situation de l'Amérique ; que la largeur de mille lieues attribuée au continent, au-delà duquel on retrouve “ la mer bleue, immense,” s'accorde avec l'intervalle qui sépare le littoral du Pacifique de celui de l'Atlantique à la hauteur de San Francisco. Les renseignements fournis, en outre, sur la civilisation, l'industrie, la religion, les populations de Fou-Sang conviennent bien à ce que nous savons des anciens Péruviens.

Il faut donc admettre que le Fou-Sang est l'Amérique et que la Chine, *quinze cents ans* avant Christophe Colomb, avait connaissance de ce continent.

Ne serait-ce pas sous l'inspiration de toutes ces traditions que Sénèque fit la fameuse prophétie tant remarquée par Christophe Colomb ?

Veniunt annis sæcula seris
 Quibus Oceanus vincula rerum
 Laxet, et ingens pateat tellus,
 Typhisque novos detegat orbes,
 Nec sit terris ultima Thule.

“ Un temps viendra dans la suite des siècles où l'Océan brisera les liens dont il enserme le monde ; la terre immense à tous sera ouverte, Thyphis dévoilera de nouveaux mondes, et Thulé ne sera plus la dernière terre.”

XV

Quoiqu'il en soit de toutes ces probabilités et des preuves que les savants trouvent concluantes, il est une question que chacun se pose naturellement.

Celui qui, d'après les documents dont les contemporains sont en possession, a touché le premier les rivages de l'Amérique, que ce soit Eric-le-Rouge ou Christophe Colomb; celui-là a trouvé le continent déjà occupé par des hommes.

D'où venaient ces hommes? Quand sont-ils venus?

C'est là la grande question, que la science n'a pas encore résolue.

Les vestiges des monuments pré-historiques abondent dans les deux Amériques, et sont l'objet d'études constantes. Cette année même une exploration se poursuit sous les ordres de M. Hayden. Mais ces monuments n'ont pas encore livré leur secret. Les uns rappellent les constructions du Nord de l'Europe, les autres l'art asiatique; mais à quelle époque précise et par qui furent-ils élevés, c'est ce que l'on ne peut dire d'une manière certaine.

On sait que vers le VI^e ou VII^e siècle notre continent était occupé par les Toltèques, dont on ignore d'ailleurs l'origine. Ils furent subjugués au XII^e siècle par les Aztèques, peuple venu du Nord et qui, encore florissant à l'époque de la découverte de Christophe Colomb, disparut bientôt néanmoins devant la race Toltèque, reprenant sa revanche sous le nom de Moquis. Mais certains monuments retrouvés par les archéologues remontent à une bien plus haute antiquité.

Ainsi au milieu des ruines de Palenqué il y a des arbres de neuf pieds de diamètre, et l'on a trouvé dans une cour près de dix pieds de terre végétale. Près de la rivière Ontanogon, on a découvert à vingt-cinq pieds sous terre, sur une mine de cuivre, des maillets et d'autres outils, couverts par un énorme cèdre renversé, par-dessus lequel avait poussé un sapin déjà âgé de trois cents ans. Quelle série de siècles cela suppose-t-il?

Nous ne mentionnons ici que les moindres faits, car on a lu partout la description des gigantesques ruines du Mexique et du Yucatan, monuments d'une civilisation avancée dont il ne reste aucun souvenir historique. On ne connaît pas même le nom du peuple qui a entrepris ces immenses travaux.

Les uns prétendent que ce peuple vivait avant le déluge, les autres qu'il s'était formé de la descendance immédiate de Noé.

Voici comment (1) s'exprime le P. Touron :

(1) *Histoire générale de l'Amérique*, vol. 1, xlvj.

“ Mais quoiqu’il en soit de ce qui a précédé le déluge, il paroît très-probable que Noé, qui a vécu encore trois cents cinquante ans après ce grand événement, n’a point ignoré qu’au-delà de l’Océan occidental il y avoit un autre Continent : s’il l’a sçu, il ne l’aura pas laissé ignorer à ses enfans, et ni le saint Patriarche ni ses descendans ne manquoient pas de moyens pour faire peupler dans son tems cette grande partie du monde. Le Seigneur en les bénissant leur avoit dit : *Croissez et multipliez-vous et remplissez la terre.* Il renouvella depuis sa bénédiction et le même commandement. Après la confusion des langues, dans les plaines de Sennaar, Dieu divisa les descendans de Noé, et de ce lieu il les dispersa dans tous les pays, sur toute la surface de la terre. Rien n’empêche de prendre ces expressions de l’Ecriture à la lettre : et puisque Moïse nous apprend que les enfans de Noé partagèrent entr’eux les Isles des Nations, comment pourroit-on assurer que la plus grande partie du monde n’a pas été comprise dans cette première division ?

“ C’est, répond une critique, qu’on ne peut passer d’un continent à l’autre qu’en traversant des mers immenses ; et la navigation alors étoit peu connue. La navigation alors étoit peu connue ; qui nous l’a dit ? Les petits fils de Noé remplirent plusieurs isles : ils n’ignoroient donc pas la navigation. Il ne s’agit pas du plus ou du moins : la même main qui avoit conduit l’Arche sur une mer la plus étendue qui fût jamais, pouvoit bien conduire les vaisseaux au terme où la Providence les vouloit faire arriver. Si ces premiers propagateurs des Nations ont pu se transporter aux extrémités de l’Asie, de l’Afrique, de l’Europe, et dans des Isles très-éloignées du Continent, pourquoi n’auroient-ils pû réussir à pénétrer dans un autre ? On ne sçauroit contester que la navigation ne fût dès-lors dans le degré de perfection, nécessaire pour le dessein que Dieu avoit de peupler toute la terre. Il en avoit donc l’ordre précis, et cet ordre a été exécuté : s’il y a eu des difficultés, elles ont été franchies ; et je ne vois pas qu’elles dûssent être plus grandes dans ces premiers tems, que dix ou quinze siècles après...

“ Si on n’a pas encore démontré que les quatre parties du monde se touchent par le Nord, on n’a pas aussi prouvé le contraire : et les découvertes qu’on fait tous les jours, peuvent nous faire espérer qu’il sera enfin constaté qu’il y a un passage par terre en Amérique, soit au nord de l’Asie ou de l’Europe, soit au sud. Dans ces cas on cesseroit de faire des difficultés sur l’état où pouvoit être la navigation dans les premiers tems ; et on ne demanderoit plus d’où pouvoient être venus les lions, les tigres, et les autres bêtes sauvages qu’on trouve dans l’Amérique, et dont il n’y a pas d’apparence qu’on eût voulu charger un vaisseau.”

Cette théorie, fondée sur des inductions ou sur les *connaissances spéciales* du constructeur de l'Arche, ne satisfait pas, comme bien on pense, les savants de notre époque. Gaffarel (3) nous paraît assez bien résumer les conclusions de la science moderne, lorsqu'il dit :

“ Ainsi donc, à une époque inconnue, mais assurément fort
“ reculée, vivait et se développait en Amérique une race forte,
“ énergique, industrielle, assez puissante pour consacrer à des
“ travaux improductifs le labeur de plusieurs milliers d'hommes.
“ Lorsque les Espagnols du XVII^e siècle découvrirent les peuples
“ même les plus civilisés de l'Amérique, cet éclat avait disparu ;
“ cette puissance s'était dissipée. Mais supposons qu'un peuple
“ quelconque ait découvert l'Europe au Xe siècle de notre ère,
“ dans le siècle de fer de la féodalité, il nous eût trouvés bien
“ barbares, et pourtant la civilisation gréco-romaine avait long-
“ temps brillé dans ces mêmes contrées. Il en restait encore sur
“ le sol ou dans les esprits des traces nombreuses. Un phénomène
“ analogue dut se produire dans l'Amérique : elle eut ses jours de
“ splendeur, mais à l'antique civilisation succéda la barbarie
“ moderne. Quand enfin nous pourrions déchiffrer ces illisibles
“ hiéroglyphes du Mexique et du Yucatan, ces manuscrits mysté-
“ rieux, ces rituels, ces cartouches qui défient encore notre curio-
“ sité, peut-être alors connaissons-nous l'histoire de la vieille Amé-
“ rique, et ce prétendu nouveau monde deviendra une partie de
“ l'ancien monde, un pays dont les habitants avaient avec nos
“ ancêtres des relations fréquentes.”

OSCAR DUNN.

(3) *Idem*, page 36.

AUGUSTIN COCHIN

Augustin Cochin a dit quelque part, en parlant d'un écrivain remarquable par l'élévation de son esprit et la noblesse de son caractère, que c'était *une âme ailée*. Expression frappante, image pittoresque, que l'on peut avec beaucoup de vérité lui appliquer à lui-même. C'était, en effet, une âme vraiment supérieure et d'une grande élévation d'idées et de caractère, cet Augustin Cochin, dont nous avons tous admiré les talents et les vertus. Il avait des ailes pour atteindre les plus hauts sommets du beau, du bon et du vrai : il affectionnait ces régions sereines où l'on est au-dessus de tout ce qui est vil et rampant ; il s'élevait sans peine jusqu'aux hauteurs les plus sublimes de la vertu et de l'héroïsme.

Son vol n'avait rien de hardi, ni de téméraire : il était puissant, calme et soutenu. Allant toujours droit au but, ayant en horreur les détours inutiles, incapable de lâcheté ni de faiblesses, mais toujours guidé par la modération et la prudence, il a parcouru sa route avec éclat, il a fourni une belle et glorieuse carrière. Comme écrivain, il était agréable et facile, plein de verve, d'érudition et de science. Comme orateur, il avait tout ce qu'il faut pour dominer et convaincre les auditoires les plus exigeants. Dans le monde industriel, il était un homme pratique et très-versé dans l'administration des affaires. Dans le monde chrétien, surtout, dans la carrière des bonnes œuvres, il ne fut inférieur à personne : il restera toujours, avec Ozanam, la personnification de la charité et de l'apostolat laïque.

De tels hommes ont une singulière puissance d'attraction. Ils n'habitent que par leur corps ce monde matériel : leur âme est plus haut, elle plane dans des régions plus pures et plus fortifiantes. *Excelsior!* Elle s'enflamme d'enthousiasme à ce cri du poète, et nous entraîne avec elle vers ce monde invisible où elle a fixé sa tente. " Semblable au vaisseau qui, plongeant dans les ondes agitées et confuses sa partie inférieure, élève ses mâts et

déploie ses voiles dans un élément plus pur, sous le soleil et à l'air libre, l'homme, dit M. Cochin, vit sur la terre par son corps, et dans le monde invisible par son âme ; c'est dans ce monde que résident l'art, l'idéal, la poésie, la justice, la certitude, Dieu, enfin, qui en est le centre et le pivot."

Non omnes capiunt verbum istud, pourrions-nous dire ici. Il n'est pas donné à tous de s'établir d'une manière permanente dans ce monde invisible, ni d'en apprécier toutes les beautés. C'est le partage de quelques âmes d'élite que la nature et la grâce ont façonnées de concert et enrichies de leurs dons les plus précieux. Elles seules peuvent atteindre ces hauteurs mystérieuses où l'on est parfaitement au-dessus des nuages de la corruption de ce monde. Mais leurs exemples nous font du bien ; ils excitent notre ardeur, réchauffent notre enthousiasme et nous soulèvent, pour ainsi dire, au-dessus de nous-mêmes. Il nous semble alors que nous sommes meilleurs. Le monde lui-même nous sourit davantage, depuis que nous l'avons vu éclairé par ces rayons bienfaisants ; notre pauvre humanité, où nous avons si souvent à déplorer tant de hontes et de bassesses, nous paraît plus supportable, quand nous l'avons vue honorée par des vertus supérieures et des gloires sans tache. Le cœur renaît alors à l'espérance et se remplit de joie.

La vie d'Augustin Cochin n'est plus à écrire. Elle a été raconté l'année dernière dans le *Correspondant* par M. le comte de Falloux, et ces pages exquises et charmantes ont été recueillies cette année en un volume. Il appartenait à l'une des gloires de la littérature contemporaine de rendre un hommage si mérité à la mémoire, aux talents et aux vertus de ce grand citoyen.

Nous n'entreprendrons pas de raconter de nouveau cette vie. Nous n'essayerons pas d'analyser ce livre, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, des écrits et des discours de Cochin lui-même qui en forment, pour ainsi dire, comme le tissu, ou du talent de l'auteur qui a su profiter de toutes ces richesses, les disposer avec grâce et en faire une œuvre immortelle. Contentons-nous de cueillir quelques fleurs dans ce parterre délicieux, de respirer quelques-uns des parfums qui s'exhalent de cette vie si édifiante.

I

Augustin Cochin appartenait à l'une de ces anciennes familles de la bourgeoisie française, où la vertu est héréditaire, et où l'on conserve avec orgueil les traditions de la véritable noblesse, celle du mérite. Ses ancêtres avaient occupé avec succès les premières

charges dans la magistrature ou dans l'armée. L'un de ses oncles était prêtre : il se distingua par son talent de prédicateur, par son zèle, par sa grande charité et laissa son nom à l'une des principales maisons de bienfaisance de Paris. C'est à son sujet que le neveu écrivit un jour cette belle définition du prêtre catholique : " Être prêtre catholique, c'est offrir à Dieu la vie qu'on tient de lui, et la mettre, pour lui plaire, au service des hommes ; les aimer comme Dieu les aime, et le faire aimer par eux ; c'est partager les peines, dissiper les doutes, ranimer les espérances, purifier les âmes, être de bon conseil, être de bon exemple, assurer la paix au monde, en la rétablissant dans les consciences et dans les relations, faire monter les prières et descendre les bénédictions ; c'est, en un mot, garder et transmettre au milieu des peuples les deux grandes choses qui les font vivre, la vérité et la vertu."

Augustin Cochin n'eut pas le bonheur d'être élevé par sa mère. Il la perdit dès le bas âge. Mais il conserva toujours d'elle un tendre souvenir, il avait pour elle un véritable culte. Un jour, on le vit s'arrêter, dans un jardin, en présence d'une rose, et fondre en larmes. On lui demanda quelle était la cause de son chagrin :—" Cette rose m'a rappelé ma mère, dit-il ; tout ce qui est beau me fait penser à elle."

Sur une nature aussi bien douée, sur un sol aussi favorable, le travail de l'éducation était facile et surtout plein de promesses. Le jeune Cochin se développa et grandit sous les yeux d'un père éminemment chrétien. Il reçut de lui cette lumière et cette chaleur que le bon exemple, encore plus que les plus belles leçons, ne manque jamais de communiquer. Sous ces influences bienfaisantes, cette tige pleine de sève et de vigueur s'accrut rapidement, et se couvrit bientôt de fleurs et de fruits. " J'ai toujours votre modèle présent devant les yeux, mon bon papa, écrivait du collège ce fils bien né, et je vois chaque jour mon modèle s'orner de nouvelles actions exemplaires. Je vous remercie de m'apprendre à vivre avec tant de douceur ; vos bons et doux avis ont bien plus de poids que des corrections sévères."

Au collège, il se distingua par son travail et ses succès. Il trompait l'ennui que lui causait l'absence de la maison paternelle, par une grande activité et l'accomplissement exact de tous ses devoirs. La vie de collège a ses dangers et ses avantages. Elle a ses dangers surtout pour les âmes faibles et sans énergie. " Il y a bien des âmes, dit M. de Falloux, que la dure contrainte du collège brise au lieu de les former, bien des cœurs qui se flétrissent dans cette sèche atmosphère, bien des caractères qui s'aigrissent sous le coup e douleurs prématurées." Les âmes fortes, au contraire, les

caractères bien trempés savent réagir contre ces influences mauvaises, et trouvent dans l'éloignement même des distractions domestiques, dans les nouvelles relations du collège, dans les nobles luttes de l'émulation, une ample compensation aux inconvénients de leur état.

Au lieu de la surveillance immédiate et des caresses de ses parents, l'on a, au collège, la direction souvent plus éclairée de ces maîtres admirables, qui se dévouent avec tant d'abnégation et de sacrifices à l'éducation de la jeunesse. L'histoire de ces hommes de bien, écrite dans les pages immortelles du livre de vie, mériterait d'être plus connue et appréciée parmi nous. Elle est gravée cependant dans la mémoire de quelques cœurs reconnaissants. Augustin Cochin conserva toujours le souvenir et l'amitié d'un de ses directeurs, l'abbé Sénac, qui fut son conseiller et son guide pendant toute sa vie.

Il quitta le collège, plein d'ardeur et d'enthousiasme pour les nobles luttes qui l'attendaient dans le monde, plein de courage pour faire face à toutes les épreuves. La Providence lui en ménageait une, au moment même de sa rentrée dans sa famille. Il n'avait que 17 ans lorsqu'il perdit son père. Il se trouva alors seul en présence d'une famille et d'une maison à soutenir, de grandes œuvres à continuer ; mais il se montra à la hauteur de la tâche. Il se livra avec une ardeur sans pareille au travail de sa profession d'avocat, et aux œuvres de charité que lui avaient léguées son père en même temps que sa fortune. M. de Falloux nous le dépeint à l'âge de 20 ans. Citons cette page délicieuse :

“ Augustin Cochin se livrait déjà tout entier au travail, à l'amitié, à la charité. Dès vingt ans, lorsque, d'ordinaire, on ne donne que des espérances, il pouvait déjà présenter des œuvres ; il n'y eut point pour lui de transition entre l'enfant et l'homme mûr. En pleine possession de son indépendance, maître d'une fortune qui le plaçait au-dessus de l'aisance, il ne se laissa point enivrer ; il demeura jeune sans étourderie et devint sérieux sans pédantisme, à l'âge où les qualités, comme les défauts, ne savent pas encore se défendre de l'exagération. Une abondante chevelure blonde, des yeux bleus vifs et doux, un sourire cordial, une physionomie et un esprit qui passaient sans effort de l'enjouement à la gravité, tout en lui était attrayant ; tout le rendait séduisant pour le monde, et pouvait lui rendre le monde séducteur. Mais à mesure qu'il s'était approché du danger, il avait redoublé de fidélité à sa foi, comme le navigateur qui pressent la tempête fixe une main plus ferme sur le gouvernail et un regard plus vigilant sur la boussole. Augustin Cochin entra donc résolûment, et pour n'en jamais sortir, dans les

rangs de cette jeunesse d'élite qui poursuivait alors avec la plus pure ardeur le plus noble idéal : dans la vie politique, la liberté chrétienne ; dans la vie privée, le bonheur chrétien."

Ce bonheur, il le trouva dans les joies douces et pures d'un mariage chrétien. Il fut un excellent époux et un père fidèle à tous ses devoirs, comme il avait été un élève exemplaire, un fils modèle. Il faut lire les lettres admirables qu'il écrivait à sa femme, soit des Eaux de Luchon où il était allé refaire sa santé, soit de Rome, la ville éternelle, pour se faire une idée de la tendresse qui peut exister entre des époux vraiment chrétiens, de l'intime familiarité que la grâce fait naître entre deux cœurs déjà bien doués du côté de la nature.

Tantôt il l'entretient de son fils, qu'il a emmené avec lui.—“ Parlons d'abord de Denys. Je le dis bien bas, mais je respecte mon fils. Si vous aviez vu ce cher petit sur son impériale, entre le conducteur, le postillon et un gendarme, faire à chaque croix du chemin un large signe de croix, avec cette tranquillité à la fois hardie et timide que vous savez ; faire de même avant son repas, en pleine table d'hôte ! Ce matin, il s'est réveillé en disant :—Ma pauvre maman, où est-elle ? ” En lisant ces lignes, ne se rappelle-t-on pas involontairement cet autre père si chrétien, qui tous les soirs, avant de se coucher, allait baiser avec respect la poitrine de son enfant endormi, dans laquelle il voyait des yeux de la foi la demeure de l'Esprit-Saint ?

Ailleurs, M. Cochin raconte à sa femme les impressions qu'il ressent à la vue des endroits qu'il parcourt, des paysages qui frappent ses regards. Il l'associe aux spectacles et aux émotions du voyage. Ses descriptions ont un charme séduisant. Donnons-en deux ou trois exemples pris au hasard.—“ Après Saint-Gaudens, on voit peu à peu se dresser les montagnes ; elles grandissent, s'entrecroisent, étendent les unes sur les autres leurs vastes ombres, et confondent au loin, dans un seul plan, des arbres verts et des roches roussâtres, des lignes tortueuses et d'harmonieuses courbes, des rampes habitées et d'inaccessibles sommets, entre lesquels, dans un lointain vaporeux, plusieurs étages indécis de cimes plus reculées composent une série de plans presque innombrables, et ajoutent l'étendue à la grandeur. Voilà qui est toujours splendide et beau ! L'instinct de l'homme est d'aimer tout ce qui s'élève, colonnes ou palais, peupliers ou chênes, encens ou flammes ; tout ce qui tend en haut semble un emblème de nos invisibles destinées et comme un marche-pied pour monter à Dieu.”

Plus loin, il fait le portrait d'un bon curé qu'il a eu le plaisir de voir.—“ Nous avons visité le curé de Montauban, un saint et un

artiste, dans sa maison modeste, illuminée par la plus belle vue. Ce vieillard à cheveux blancs est là depuis trente-quatre ans ; il bâtit sa seconde église, et il les fait non pas chétives, mais ornées de marbres et de peintures. Il construit aussi dans l'âme de ses paroissiens : tous font leurs pâques, et, à l'heure de la messe, quand la cloche sonne l'élévation, nous avons vu les hommes dans les champs interrompre leur travail et découvrir leur tête pour prier. Il a semé de fleurs le cimetière, orné sans la gêner une cascade, tout embelli, tout sanctifié autour de lui. Si vous l'aviez vu courir sur les pierres d'un torrent pour repêcher le papillonier de Denys, prendre ce petit dans ses bras, lui offrir une fleur pour sa naissance ! Comme la vertu aime l'innocence ! J'ai été fort touché de ce paysage, du vieillard, de la paroisse, de la promenade."

Ailleurs, enfin, il décrit une scène d'inauguration de chemin de fer :—" Tout a été beau pendant cette cérémonie de la bénédiction des machines, l'une des plus belles dans nos temps modernes : les locomotives pavoisées, comme deux grands lévriers dociles qui se couchent aux pieds du maître, s'approchent, en contenant leur puissance, des marches de l'autel ; le prêtre bénit le travail de l'homme, l'industrie ploie le genou devant la religion, et le progrès matériel fait alliance avec le progrès moral ; princesse, administrateur et préfets sont bien effacés et bien petits devant ces scènes variées de la nature, de la nation, de la religion."

" Dans cette correspondance, dit M. de Failloux, une pensée se mêle à toutes les autres et les domine toutes, la pensée de Dieu. Elle donne aux spectacles de la nature leur vivante grandeur, imprime à l'affection une attentive tendresse..., elle grandit l'âme, et en l'empêchant de dédaigner la terre, elle l'élève vers les cieux. On sent son influence sur le caractère de M. Cochin. La sérénité lui était habituelle, parcequ'il se sentait sous la main divine ; son optimisme était invincible, parcequ'il voyait partout l'action providentielle ; sa passion pour le bien était infatigable, parcequ'il pensait non à l'homme, souvent misérable, mais à Dieu, toujours juste. Son amour pour les humbles et les déshérités était sans bornes.... Les succès et les revers, la joie et la tristesse, le monde et la nature, tout le ramenait vers Dieu, tout lui rendait sensible sa présence. En même temps, personne n'eut moins que lui l'affectation de la vertu, personne n'aima plus à faire le bien et n'aima moins à le prêcher. Il gardait au fond de l'âme la pensée habituelle qui l'animait : les effets seuls en montraient la puissance."

Cet homme d'une vertu si peu commune, nous le verrons tout à l'heure à l'œuvre. Sa vie publique et ses travaux ne démentiront pas l'hommage que lui rend ici son panégyriste. Mais pour com-

pléter cette esquisse des vertus privées d'Augustin Cochin, disons un mot d'une des plus grandes joies de sa vie.

Il voulut en 1862, lors de la canonisation des martyrs du Japon, faire le voyage de Rome. Sa foi qui était déjà si vive, son attachement à l'Eglise et au Souverain Pontife, s'y accrurent encore et s'y fortifièrent d'une manière inaltérable. Voulons-nous connaître dans quel esprit il visita la Ville Eternelle ? Il le dit dans une lettre admirable qu'il écrivit de Rome à M. de Montalembert : — " Je suis venu ici pour augmenter ma foi, non pour la troubler, et je gouverne mon voyage de manière à atteindre ce but. J'ai donc soigneusement commencé par ouvrir toutes grandes à l'admiration les portes de mon âme ; je n'ai pas voulu entendre une seule conversation politique ou critique avant d'avoir reçu la bénédiction du pape à Saint-Pierre, vénéré la croix à Sainte-Hélène, visité le Forum, entendu la musique de la chapelle Sixtine le Vendredi-Saint, suivi les tombeaux de la voie Appienne au coucher du soleil, contemplé la Transfiguration au Vatican, et visité les ateliers d'Overbeck. Me voilà chargé, enrichi d'admiration vives et d'impressions profondes. Je puis me risquer à placer le contre-poids des misères dans l'autre plateau de la balance, sans craindre qu'il l'emporte, comme on voit à la porte de la basilique Saint-Laurent un démon peser les fautes du saint avec ses vertus et ne pas réussir à faire baisser le bon côté."

C'est donc avec un esprit éclairé, mais aussi avec l'enthousiasme d'un vrai croyant, qu'il visita Rome et ses impérissables monuments. Il eut le bonheur d'être admis plusieurs fois en audience auprès du Saint-Père ; son cœur fut rempli de consolations, son âme fut inondée de joie, et c'est au sortir d'une de ses audiences qu'il traça avec émotion ce portrait du Souverain Pontife :

" Trois dons admirables de Dieu sont réunis dans la personne de Pie IX : la sainteté, la bonté, la beauté. Intimement uni à Dieu, l'aimant de l'amour le plus ardent et le plus continu, ne songeant qu'à lui plaire et qu'à lui obéir, il a de plus un cœur bon et une nature aimable. Rien de superbe, ni de contraint ; il cause avec plaisir, avec abondance, avec gaieté. Ces dons intérieurs sont servis par une belle physionomie, des yeux expressifs, des traits réguliers, des gestes dignes. C'est bien, à la fois, un prince, un père, un prêtre."

Dans une autre circonstance, il fut reçu en audience par Pie IX à Porto d'Anzio, petit village à cinq lieues de Rome. Ce fut une entrevue tout amicale, " une scène d'effusion comme une visite au meilleur des pères." Le spectacle dont il fut témoin à la suite de cette audience mit le comble à son bonheur.

“ Revenus à notre auberge, dit-il, nous avons à peine eu le temps de remettre nos esprits, que nous avons entendu passer sous nos fenêtres le Saint-Père et sa modeste maison, se rendant à pied au bord de la mer. Nous l’y suivîmes, et pendant une heure la belle plage de Porto d’Anzio nous offrit un spectacle attendrissant et pittoresque dont notre mémoire gardera à jamais la trace.

“ La nature, l’histoire et la vie présente s’unissaient dans ce petit coin du monde, pour composer un tableau d’un effet saisissant. La nature avait fourni les couleurs, l’azur du ciel, les rayons du soleil, l’aspect changeant de la mer, la sombre ceinture des falaises entremêlées de riantes villas. Tous les plus anciens souvenirs de la Rome païenne, les Volsques, Antium, Néron, sa naissance, les ruines de son palais avancé dans la mer, l’Apollon découvert dans ces ruines, le triomphe de l’Eglise sur l’Empire, voilà la part de l’histoire. Sur cette scène décorée par tant de splendeurs naturelles, agrandie par tant de réminiscences historiques, figurez-vous, au déclin du jour, des groupes animés, remuants, pleins de joie ; ici, des enfants, là des pêcheurs ; à l’horizon, les zouaves pontificaux faisant retentir les clairons, pendant que leur drapeau flotte sur les tentes de leur petit camp ; au centre, enfin, de tous les regards, le pape revêtu de sa soutane blanche et de son chapeau rouge à franges d’or, marchant gaiement au bord des flots, suivi et entouré de la foule, comme l’était autrefois son Maître sur la rive lointaine des lacs de Judée.

“ Au grand galop de leurs chevaux, les familles des princes Borghese et Barberini s’approchent, mettent pied à terre et demandent la sainte bénédiction. Sur la même poussière, des enfants en haillons s’agenouillent auprès d’eux. Des pêcheurs présentent leurs filets avant de les jeter à la mer. Quelques instants après, ils reviennent confus de n’avoir rien pris.—“ Mes enfants, leur dit gaiement le pape, voyez comme la Providence fait bien ce qu’elle fait. Il n’y a pas de poissons, et je ne les aime pas : vous aimez les écus et en voici.”

“ Le Saint-Père avance, ne cessant d’admirer la beauté du jour, et nous le suivons, touchés de cette scène bien simple et pourtant bien grande, puisqu’elle nous présente le vrai caractère de cette paternité royale, objet de tant d’attaques, et nous fait goûter avec Pie IX, au milieu même de ses plus grandes épreuves, un des rares moments de joie accordés ici-bas à ce vieillard auguste.”

Augustin Cochin, comme on le voit, avait le cœur ouvert à toutes les impressions du bon, du beau et du vrai. Comme ces fleurs délicieuses, dont la corolle large et profonde reçoit avec abondance la lumière et la rosée du ciel, et qui répandent un

suave parfum, son âme se pénétrait facilement de tous les sentiments les plus généreux, et sa langue savait les exprimer de la manière la plus heureuse. Mais les fleurs ne sont que la promesse du fruit ; la sève ne circule dans la plante que pour arriver à ce résultat, qui est le terme de son existence. Augustin Cochin ne fut pas seulement une âme d'élite, ornée de tous les dons de la nature et de la grâce, il fut surtout un homme de bien, un homme de bonnes œuvres. Hâtons-nous de le considérer sous ce nouvel aspect.

II

Il y a une question qui de tout temps a occupé le monde, mais qui aujourd'hui plus que jamais le passionne, l'irrite, le travaille en tous sens, et donne naissance à toutes les révolutions : la question sociale. Elle a pris de nos jours des proportions alarmantes, elle attire l'attention de tout homme sérieux. Tout bon citoyen, qui aime sincèrement sa patrie, cherche à lui trouver une solution pratique, et en fait l'objet de ses études et de ses travaux. Cette question occupa, on peut le dire, toute la vie d'Augustin Cochin : nous pouvons grouper autour d'elle les principaux points de cette existence admirable.

Dégagée de tout ce qui n'est qu'accessoire, la question sociale peut se poser ainsi : Quelles doivent être les relations des citoyens d'une même société, pour que chacun soit content de son sort ? L'égalité entre tous les hommes est-elle possible, ou en quel sens est-elle réalisable ? Quelles doivent être les relations du riche et du pauvre, du savant et de l'ignorant, de l'homme indépendant et de la classe ouvrière, de celui qui a des capitaux et de celui qui n'a que l'indigence pour partage ?

Au premier abord, ces questions peuvent paraître grosses de difficultés et de mystères. Mais si on les examine avec calme et sans préjugés, il suffit de la raison et du bon sens pour les résoudre. L'homme ne possède que ce qu'il a reçu de son créateur, ou acquis par son travail. S'il a du talent et qu'il sache l'utiliser, s'il met à profit les facultés qu'il a reçues de Dieu, il se créera un capital intellectuel, il arrivera peut-être à la fortune, il prendra possession d'une partie de cet héritage que Dieu a légué à la race humaine, il acquerra des richesses qu'il pourra transmettre ensuite à ses descendants, il sera nécessairement supérieur à celui qui n'a pas reçu de Dieu les mêmes talents, ou qui, les ayant reçus, n'en a pas profité. Il y aura donc toujours sur la terre des hommes supérieurs aux autres, des hommes indépendants, et d'autres qui doivent se

résigner à les servir, il y aura toujours des riches et des pauvres. *Pauperes semper habetis vobiscum*, a dit le Sauveur. Vouloir que tous les hommes soient sur le même pied, qu'il y ait entre eux égalité de richesses, de droits et d'honneurs, c'est vouloir déranger l'économie de la providence, c'est vouloir une utopie, une absurdité. Il suffit pour que les hommes soient égaux qu'ils puissent tous, avec le même talent et la même énergie, aspirer aux mêmes avantages. "L'égalité, dit M. Cochin, ne consiste pas en ce que chacun obtienne la même place; elle exige seulement que chacun obtienne la place qui lui appartient, qu'il puisse aspirer à toutes les places."

Mais quels doivent être les rapports du riche et du pauvre, du maître et de l'ouvrier? Le Christianisme vient répandre de vives clartés sur cette question. En enseignant aux hommes, non-seulement leurs droits, mais aussi leurs devoirs, en promulguant la loi divine de la charité, et la promesse de la vie future où chacun recevra selon ses œuvres, il a posé une digue solide contre les excès du riche et les convoitises du pauvre, il a assuré partout l'ordre, la paix et le bien-être. Dans un pays chrétien, la question sociale semble toute résolue. *Justitia elevat gentes*.

Comment se fait-il donc que de nos jours les sociétés soient continuellement dans l'agitation et le trouble? Il y a parmi les peuples comme un ferment d'irritation. Les sociétés humaines sont sur un volcan: à des époques irrégulières, le sol tremble et s'agite; un bruit lugubre se fait entendre des couches inférieures de la société; le volcan s'entrouvre, et l'éruption éclate sous forme de conspirations internationales, de grèves, de révolutions sociales; elle est terrible et meurtrière: nous en avons eu un exemple de nos jours.

La raison de ce mal, c'est que trop souvent, dans les classes ouvrières, la passion a pris le dessus sur la raison, la lumière chrétienne ne peut plus percer les nuages épais de la convoitise et des mauvaises doctrines, la foi s'est éteinte. Disons-le cependant, tout le mal n'est pas là; il vient aussi de ce que les classes élevées ont elles-mêmes oublié les saines notions de la vérité et du devoir. Si les maîtres traitaient toujours leurs serviteurs avec justice et bonté, si le riche avait un peu plus de pitié et de dévouement pour le pauvre, il y aurait entr'eux plus de sympathies et de cordiales relations; l'on éviterait peut-être ces orages et ces tempêtes qui viennent si souvent troubler l'ordre social.

Telle est la pensée sage et chrétienne qui avait inspiré à ces huit jeunes gens, dont Ozanam était le chef, de fonder la société de Saint-Vincent-de-Paul. Tel fut aussi le mobile de la vie d'Augustin Cochin, l'un de leurs émules dans toutes les bonnes œuvres.

L'histoire redira toujours son dévouement aux pauvres en général et à la classe ouvrière en particulier. A 17 ans, héritier de la fortune considérable de son père, il avait déjà revendiqué une autre succession, celle des œuvres charitables. Puis, avec quelques amis, il avait fondé une conférence de Saint-Vincent-de-Paul dans le faubourg Saint-Jacques, à Paris. Il en était le président, l'âme, le conseiller, et y consacrait tout le temps que lui laissaient ses occupations.

Quelle œuvre admirable que la Saint-Vincent-de-Paul ! C'est l'apostolat laïque de la charité, comme la Propagation de la Foi est l'apostolat laïque de l'Évangile. Conspirer pour le bien, tandis que tant d'autres conspirent pour le mal, s'intéresser aux malheureux, tandis qu'ailleurs l'on ne pense qu'aux jeux et aux plaisirs coupables, procurer aux pauvres la nourriture et le vêtement, tandis que tant d'autres ne songent qu'à eux-mêmes, s'édifier mutuellement, se fortifier dans le bien, prendre de nobles résolutions en face des misères physiques et morales qui affligent l'humanité : tel est le but de ces âmes généreuses qui se constituent, pour ainsi dire, en parlement de la charité, et traitent ensemble des intérêts du pauvre et de tous les déshérités de la fortune. Quelles merveilles d'abnégation et d'héroïsme, quels fruits abondants de grâces et de vertus ces conférences ne produisent-elles pas ! L'âme si élevée d'Augustin Cochin ne pouvait y rester insensible. Il affectionnait la Saint-Vincent-de-Paul, et lui resta dévoué toute sa vie.

“ Ce que je n'abandonnerai jamais, écrivait-il un jour à monsieur Baudon, président général de la société, c'est Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Jacques, les ouvriers... Ce que j'ai de plus précieux sur la terre, c'est d'être catholique, et lorsque je me demande à qui je le dois, je n'hésite pas à reconnaître que c'est, en très-grande partie, à Saint-Vincent-de-Paul. Votre société a été le lieu d'asile de ma jeunesse. J'y ai trouvé des exemples, des amis, des bénédictions, je ne l'oublierai jamais. Dieu seul sait à quel point tels ou tels d'entre vous, vous-même, par un mot, par un exemple, par un témoignage d'affection, avez souvent influé sur mes pensées, sur ma conduite, et sur la direction de ma vie, trop tôt abandonnée à ma propre et unique responsabilité.”

Augustin Cochin aimait les pauvres, il s'intéressait à eux, il identifiait, pour ainsi dire, sa vie avec celle des malheureux ; il allait souvent les visiter et leur donnait, en même temps que des secours abondants, toutes sortes de témoignages de bonté et d'affection. “ Donner de l'argent est beaucoup, disait-il, donner de l'affection est plus encore.” Maire d'un des arrondissements de Paris, il avait pris la peine de faire le relevé de tous les pauvres de cette

immense capitale, il en connaissait le nombre, la statistique, comme un père connaît sa famille et peut nommer chacun de ses enfants.

Ce fut pour lui, comme pour toutes les âmes chrétiennes, un jour de deuil, celui où l'Empire, par la voix de M. Billault, frappa au cœur la Saint-Vincent-de-Paul, et, en la privant de ses droits, détruisit la liberté de la charité. Privé du bonheur de la charité collective, il redoubla d'ardeur pour la charité individuelle qu'il n'avait cessé d'exercer.

“ Si la charité collective lui paraissait plus sûre, dit M. de Falloux, ce ne fut jamais aux dépens de la charité individuelle. Les pauvres avaient chez lui un jour de réception, le vendredi, et, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à sa mort, il ne manqua jamais, durant ses séjours de Paris, à ce rendez-vous qui était sacré pour lui. Sa patience était infatigable, et on le vit quelquefois tellement ému des misères morales et physiques dont il venait de recevoir la confiance, qu'il en demeurait souffrant tout le reste du jour. Rien ne pouvait le consoler, disait-il dans son intimité, des souffrances des pauvres ou des fautes des hommes.”

Comme on le voit, son dévouement aux pauvres et aux malheureux était sans bornes ; et s'il y avait quelque chose de plus admirable encore, c'était le soin avec lequel il faisait le bien en secret, craignant toujours qu'il ne fût connu, et qu'il n'en perdît le mérite. “ Le secret était son inviolable habitude chaque fois qu'il pouvait agir seul. Mme Cochin elle-même ignorait ses bonnes œuvres, quand elle n'y était pas associée. Si l'on en découvrait une malgré lui, il disait : “ Ah ! voilà qui est perdu pour le ciel ! ” On lui répondit un jour : “ Ce n'est pas votre faute, donc ce n'est pas perdu. ” Il reprit : “ Si, voilà une récompense, et ce que j'ai fait est trop peu pour en mériter deux. ”

L'assistance que la charité donne aux pauvres est un secours éphémère qui a besoin d'être renouvelé à tout instant. Augustin Cochin aurait voulu améliorer leur sort d'une manière durable. Il aurait voulu que la classe ouvrière fût plus heureuse, plus morale, plus chrétienne, qu'elle eût un peu plus de bien-être, et qu'en même temps, par une sage économie, elle songeât à l'avenir. C'est dans ce but qu'il travailla à l'organisation de ces sociétés d'assurances sur la vie et de secours mutuels qui ont produit tant de bien. L'ouvrier fait des épargnes, et, au lieu de gaspiller follement son avoir dans le vice et la débauche, s'assure un fond de réserve pour les mauvais jours. Augustin Cochin fonda lui-même une de ces sociétés de secours mutuels, et en fut le président toute sa vie. Il assistait souvent aux réunions des ouvriers, leur mon-

trait beaucoup de bonté, d'estime et de confiance, se faisait tout à tous. Sa parole vibrante et généreuse éclairait leur esprit, remuait leur cœur, allait au fond de leur âme et y réveillait le feu assoupi des bons sentiments. Il était l'ami de tous, et tous lui rendaient une cordiale sympathie.

Ce qui les attirait à lui, à part sa bonté et son dévouement, ce qui le rapprochait lui-même de la classe ouvrière, c'est qu'il était très-versé dans la connaissance des affaires et de l'industrie. Il était essentiellement un administrateur, un homme pratique. Tant il est vrai que l'intelligence n'est de trop nulle part, et que bien souvent les hommes d'esprit sont aussi ceux qui s'entendent le mieux en affaires ! Augustin Cochin était directeur de deux sociétés très-importantes, la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans, et la Compagnie des glaces de Saint-Gobain. Ses écrits dénotent une science plus qu'ordinaire de tout ce qui regarde l'industrie et les arts : il n'y avait guère de secrets pour lui ; les plus petits détails n'échappaient pas à son attention.

Les ouvriers de la Compagnie d'Orléans étaient l'objet de son zèle spécial. Il était pour eux non-seulement un ami, mais un père ; il les portait tous dans son cœur, et ces braves gens savaient, dans l'occasion, lui témoigner de leur reconnaissance. "Voilà pourquoi nous vous aimons, lui disaient-ils un jour dans une adresse ; c'est que vous nous relevez à nos propres yeux ; car si nos mains sont rudes, nos cœurs sont tendres, et il nous plaît de vous entendre parler de notre condition et de nos destinées." Les membres de la Commune de 1871 ayant voté son arrestation comme otage, ce fut un ouvrier qui vint l'en avertir, et lui sauver la vie. Du reste, la presque unanimité des ouvriers de la Compagnie d'Orléans avaient refusé de servir sous la Commune. Plus tard, quelques jours avant sa mort, il recevait un nouveau témoignage de l'affection de ses employés : plusieurs d'entr'eux vinrent lui apporter une adresse couverte de centaines de signatures. A quelqu'un qui les remerciait au nom de la famille, l'un d'eux répondit : "Allez, monsieur, nous ne sommes pas tout ce qu'on croit ! Lorsque quelqu'un s'occupe de nous comme M. Cochin, eh bien ! nous l'aimons et nous lui sommes reconnaissants !"

Lors de ses obsèques, une députation d'au moins quinze cents ouvriers, portant tous le bouquet d'immortelles à la boutonnière, vint déposer sur le catafalque une couronne garnie d'un crêpe, avec cette inscription : *Les ouvriers de la Compagnie d'Orléans à M. Augustin Cochin, leur bienfaiteur.* Ce n'était pas là un vain cérémonial, c'étaient bien de vraies larmes qui tombaient des yeux de ces braves gens. Les services rendus par M. Cochin aux ouvriers, tant

aux ateliers de la Compagnie d'Orléans qu'à ceux de Saint-Gobain, sont en effet de ceux qui comptent et que l'on ne peut oublier.

L'un des services inappréciables qu'il leur rendit fut de veiller toujours avec soin à leur moralité. Il n'aurait jamais voulu garder parmi ses employés des hommes de mauvaise conduite ou de mœurs suspectes. Grâce à ses efforts, il obtint que les ouvriers de la Compagnie d'Orléans pussent observer le repos du dimanche. Tant il était convaincu que nulle industrie ne peut prospérer longtemps sans la bénédiction du ciel, et que pour mériter cette bénédiction il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu !

En 1855 et 1867 eurent lieu à Paris ces grandes assises du travail et de l'industrie, que l'on a appelées *Expositions universelles*. Augustin Cochin y prit une part considérable, soit comme organisateur soit comme membre de jurys spéciaux. Mais au milieu de ce magnifique déploiement de toutes les richesses du monde entier, dans ce vaste concours de tout ce que l'activité et le génie de l'homme peuvent produire de plus grand, de plus beau, de plus parfait, dans cette réunion splendide de rois, de princes, de généraux, de tout ce que la terre peut offrir de plus élevé, quelle était la préoccupation de Cochin ?

Il était fier, sans doute, de son pays, il en appréciait les ressources et l'éclatante supériorité, il admirait cet étalage de luxe, de meubles et de vêtements précieux, de fantaisies de toutes sortes. Mais qui sont ceux qui peuvent prétendre à la jouissance de toutes ces splendeurs ? les riches, c'est-à-dire, une très-petite portion de l'humanité. Et les pauvres, la grande majorité du genre humain, sont donc délaissés ! Augustin Cochin ne peut supporter cet oubli déplorable. Il se met aussitôt à l'œuvre, et organise lui-même à grands frais, au prix de fatigues inouïes et de peines incroyables, une exposition d'objets à bon marché pour le pauvre. Dans cette galerie, le pauvre verra qu'on s'est occupé de lui ; il trouvera là, à sa portée, à des prix modiques et raisonnables, tous les objets dont il a besoin : nourriture, meubles, vêtements. Exposition d'un genre nouveau, mais vraiment sublime dans son objet et dans son but ! Cette galerie, appelée *Galerie de l'Economie domestique*, fit l'admiration de tous, et mérita à son auteur la croix de la Légion-d'Honneur.

La cause du pauvre, du faible et du malheureux trouvait toujours dans Augustin Cochin un protecteur, un avocat dévoué. Tout ce qui paraissait délaissé par l'orgueil ou l'indifférence des hommes attirait son cœur et en faisait sortir des torrents de générosité. Il aperçoit un jour, à l'Exposition de 1867, dans une galerie retirée, quelques objets envoyés d'un pays bien lointain. Oh ! que

la nature a été ingrate envers ce petit peuple des Esquimaux ? Elle s'est montrée pour lui bien avare de sa lumière, de sa chaleur, de son soleil et de ses richesses ! Vite, il prend sa plume, et il écrit dans le *Correspondant* un de ses plus beaux articles, pour exciter la sympathie et les travaux du monde civilisé en faveur de cette pauvre nation.

Il y a dans quelques pays chrétiens une plaie hideuse, un mal révoltant, qui nous vient des mœurs payennes et qui ose encore se montrer au grand jour : c'est l'esclavage. Augustin Cochin en rougit pour la gloire de l'humanité. Il a honte de voir ses frères traités comme un vil bétail, comme la chose même de leurs semblables ; et il écrit des pages chaleureuses qui attirent l'attention de tous les hommes sérieux et des gouvernements eux-mêmes ; il prononce des paroles ardentes qui portent la conviction dans les âmes : " De même que les territoires matériels sur lesquels vivent les sociétés humaines sont arrosés par trois ou quatre grands fleuves, de même leur territoire moral est arrosé par trois ou quatre grands principes. Quand vous touchez à ces principes-là, messieurs, tout est perdu. Et comment voulez-vous que ces principes qui s'appellent dans tous les pays, sous toutes les latitudes, à toutes les époques, la propriété, la famille, la justice, comment voulez-vous qu'il en reste un seul debout en présence de l'esclavage ? La famille ! et de quel droit prêchez-vous le respect de la famille, si vous séparez le mari de sa femme et la mère de ses enfants, si vous donnez à un jeune homme de dix-huit ans une jeune fille de dix-huit ans pour esclave ? La propriété ! et de quel droit demandez-vous à la loi de protéger ce fruit sacré du travail, lorsque vous l'appliquez à un bien que le travail n'a pas produit, lorsque vous consacrez cette iniquité qui consiste à faire que quelques personnes mangent leur pain à la sueur du front des autres ? Et la justice ! comment voulez-vous que je croie à la justice, que j'appelle la force à l'appui de la justice, lorsque votre droit boiteux ne fait pas cette distinction qui est à la base de tous les codes, cette distinction radicale entre les choses et les personnes, les choses susceptibles de propriété, et les personnes à jamais, et à aucun prix, et à aucune condition, et sous aucune civilisation, échangeables et aliénables, comme des denrées et des bestiaux."

Augustin Cochin se reposait sur le bon sens et l'équité des hommes pour le triomphe des bons principes et l'abolition de l'esclavage ; ses espérances ne furent pas vaines. Il eut le bonheur de voir cette cause si juste et si sacrée parfaitement victorieuse d'abord aux Etats-Unis, puis au Brésil, puis dans presque tous les pays du monde.

Nous venons de considérer en Augustin Cochin l'homme de bonnes œuvres, le citoyen dévoué à toutes les causes nobles et justes, l'ami du pauvre et de la classe ouvrière. Nous l'avons vu travailler activement à la réalisation de cet axiome qu'il a écrit lui-même quelque part : " La solution de la question sociale, c'est que l'industrie étant chrétienne, l'ouvrier soit heureux. La sécurité est dans la charité."

III

Et maintenant, dirons-nous un mot de l'homme politique ? Ici, nous le sentons, la situation devient délicate. Il y a des personnes à qui ce seul mot de politique excite la bile et donne la fièvre. Sur toute autre question, l'on est plein de justice, d'accommodements et de bonne volonté ; sur celle-ci, l'on devient susceptible et sévère, l'on redoute et l'on voit partout des allusions, l'on ne peut souffrir la contradiction la plus inoffensive. Comme s'il n'était plus permis, dans les questions libres de la politique, d'exprimer son opinion ! Comme si un catholique, parcequ'il doit se soumettre en tout à l'Eglise et aux enseignements de l'autorité, *in necessariis unitas*, ne pouvait plus, dans les questions douteuses, garder sa liberté, *in dubiis libertas* ! Cette disposition d'intolérance chez un grand nombre d'esprits révoltait l'âme généreuse d'Augustin Cochin. Il y voyait un danger sérieux pour les catholiques, et il s'écriait : " Parti catholique, déplorable mot : catholiques de tous les partis."

Jetons donc un coup d'œil rapide sur la vie politique d'Augustin Cochin. Voyons ce qu'a été ce citoyen si dévoué à son pays et ce qu'il aurait pu être.

Ce qu'il aurait pu être, nous pouvons le conclure déjà de ce que nous avons dit de son intelligence, de ses vertus et de son dévouement. Dans notre société moderne, si favorable aux aspirations démocratiques, l'ambition légitime de tout homme de talent et de convictions, c'est, non-seulement de s'intéresser aux affaires de son pays, mais d'y prendre une part personnelle, et d'exercer sur l'administration un contrôle salutaire. La forme du gouvernement parlementaire se prête admirablement à ces exigences. Il y a là une tribune ouverte à tout le monde, une porte pour arriver aux secrets du pouvoir, une voie ménagée vers les plus hauts sommets des honneurs.

Mais si tous peuvent avec de l'audace devenir députés ou ministres d'un pays, tous ne le peuvent pas au même degré de gloire. Ici, comme dans les autres carrières, le mérite est encore le talisman des succès les plus solides. Pour réussir sûrement comme

député ou comme ministre, il faut des aptitudes et des facultés peu communes, une réputation sans taches, un grand attachement aux principes, un esprit large et profond, une science très-étendue, un dévouement et un désintéressement sans bornes. Or, Augustin Cochin possédait toutes ces qualités d'une manière éminente.

“ Nul homme ne fut jamais mieux armé pour l'arène parlementaire, a dit M. de Gaillard. Dans une époque où le pouvoir se conquiert et s'exerce par la parole et par la plume, il était orateur de naissance et de passion ; il était aussi un écrivain facile, disert, prêt et lucide sur tous les sujets. Dans une société où les questions ouvrières et les questions d'affaires tiennent une si large place, il savait les premières comme un Saint-Vincent-de-Paul laïque qu'il était ; il savait les secondes pour les avoir maniées dès l'âge de vingt-cinq ans dans l'administration municipale de Paris et dans les grandes compagnies industrielles. Au dire des meilleurs juges, il était hors de la Chambre un des députés les plus remarquables, et, hors du pouvoir, un des ministres les plus complets, dont la France eût pu recevoir les services.”

Comment se fait-il donc qu'avec tant de qualités il ne put jamais devenir ni député ni ministre de son pays ? L'Empire, on s'en souvient, n'était rien moins que favorable aux hommes de convictions sincères et d'un caractère indépendant. Il avait sa tribune législative ; mais pour y arriver, il fallait se plier au joug des candidatures officielles. Augustin Cochin ne pouvait accepter cette condition humiliante.

Tacite, en parlant de ces tristes années de l'Empire Romain, où la liberté avait fait place à la plus funeste servitude, s'écrie avec tristesse : “ Pauci, et uti dixerim, non modo aliorum, sed etiam nostri superstites sumus ; exemptis e media vita tot annis quibus juvenes ad senectutem, senes propè ad ipsos exactæ cætatis terminos per silentium venimus.” Combien d'esprits éminents, combien de gloires de la France durent aussi, pendant les années du dernier Empire, se résigner au silence en politique, plutôt que de faire le sacrifice de leurs convictions et de leurs sentiments !

Cette dure nécessité n'empêcha pas Augustin Cochin de servir son pays dans la mesure de ses forces. Il se livra avec ardeur aux œuvres industrielles et de bienfaisance dont nous avons parlé. Plus tard il rendait à l'Empire un hommage mérité : “ A aucune des époques de notre histoire contemporaine, notre pays n'a manqué tout à fait de gloire et de grandeur... Quant aux vingt années que nous venons de traverser, il faut être justes et reconnaître que la France qui combat et la France qui travaille ont eu leurs pages glorieuses, la guerre de Crimée, le Congrès de Paris, les Expositi-

tions universelles, et enfin il convient de saluer les jours véritablement inespérés de la restitution spontanée de la liberté politique faite par le souverain au pays."

Deux fois il se présenta au suffrage de ses concitoyens ; deux fois aussi il le trouva inclément. Pour les uns, il était trop chrétien, trop fermement attaché à l'Eglise, au pouvoir temporel du Souverain Pontife, aux principes fondamentaux de toute société : pour un certain nombre de catholiques, au contraire, il avait des opinions qui leur étaient antipathiques. Il succomba dans la lutte, au profit d'un radical, M. Jules Ferry. Tant il est vrai que que le suffrage populaire est souvent tout ce qu'il y a de plus aveugle, et que les catholiques en se divisant ne peuvent que contribuer au succès de leurs ennemis !

Mais si Augustin Cochin ne put réussir à devenir député du peuple, il fut et restera toujours le modèle du candidat honnête et vraiment chrétien. Rien de plus admirable que ses paroles et sa conduite en temps d'élection. Il exposait d'abord nettement et fermement ses vues et ses principes, répondait victorieusement à toutes les objections, ne se répandait jamais en récriminations contre personne, déployait la plus extraordinaire activité, et ne négligeait rien pour correspondre au zèle et au dévouement de ses amis. Puis, lorsqu'il avait fait tout ce que le devoir et l'honneur pouvaient lui permettre ou exiger de lui, il se retirait dans ses appartements, et là, dans le calme, la prière et la méditation, prenait empire sur lui-même et acceptait d'avance la volonté de Dieu. Aussi, les plus mauvaises nouvelles le trouvaient parfaitement tranquille et résigné. On était surpris de le voir souriant, calme et sans faiblesse, en apprenant une défaite. Ce n'est pas qu'il ne ressentît une vive douleur ; mais le secret de sa force était dans son abandon à la Providence.

Citons un extrait de la paraphrase admirable de l'oraison dominicale qu'il fit un jour, pendant une élection : "*Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ; j'adore, j'accepte, je loue d'avance votre volonté, écrite au ciel, advenant sur la terre, votre volonté sur tous, votre volonté sur moi. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; que le pain de ce jour soit l'épreuve ou la grâce, je l'accepte, je l'attends, je le bénis, prêt à m'en nourrir. Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; je ne suis pas sans faute, mais je ne me sens pas de haine, recevant les outrages comme un juste châtement de mes fautes, fier d'avoir à vous offrir quelque chose en retour de ce que vous m'avez donné. Ne nous laissez pas succomber à la tentation ; ni révolte, ni orgueil, ni abattement, ni superbe, ni mélancolie, ni*

découragement ; ardeur dans la bataille, et paix dans la défaite, persévérance dans la suite imposée ; s'il vous plaît, aidez-moi, si je suis tenté ; si je succombe, aidez-moi !... O mon Dieu, mon juge, mon appui, mon père qui êtes aux cieux, où se décident les petites destinées de ma personne, les grandes destinées de mon pays, l'avenir éternel de la famille des hommes ! Ainsi soit-il !”

A coup sûr, un homme capable de sentiments si nobles et si chrétiens, pouvait se tromper quelquefois ; il ne pouvait être un homme dangereux : ses opinions politiques étaient discutables, sans doute, elles n'étaient pas subversives. Le *Correspondant* en était l'organe principal. Dans cette revue, véritable tribune que des hommes indépendants avaient élevée fièrement en face du pouvoir, il exposait ses idées d'une manière ferme et lucide, défendait toujours les droits de la liberté, s'élevait fortement contre les abus, mais se mettait toujours en garde contre l'esprit de parti. “ Homme de parti, dans le sens étroit et exclusif du mot, il ne le fut jamais, dit M. de Falloux. Il suivit avec un intérêt passionné la direction des affaires de son pays ; mais il voulait juger en honnête homme, sans s'associer aux rancunes des uns, sans s'inféoder aux illusions des autres, et surtout sans s'interdire le droit, pour lui le premier de tous, le droit de faire le bien et de poursuivre le progrès moral à travers toutes les vicissitudes de son temps, et, s'il le fallait, en dépit de tous les gouvernements.”

Il était nettement et franchement homme de son temps, admirateur sincère et défenseur intrépide de tous les avantages et les bienfaits que nous trouvons dans notre société moderne. Il était, particulièrement, un partisan déclaré de la monarchie parlementaire. Ce n'est pas, toutefois, qu'il la trouvât parfaite et incapable de fautes ou d'erreurs ; mais il la croyait la meilleure forme de gouvernement. “ Il ne faut pas espérer, disait-il, éviter les fautes, elles sont inévitables ; le meilleur régime n'est que celui sous lequel elles ne sont pas irréparables.”

Ce n'est pas, non plus, qu'il approuvât la Révolution, et les principes funestes qu'elle a fait éclore. “ L'ancien régime et la Révolution sont quittes, disait-il : ni l'un ni l'autre n'a créé la liberté.” Il se séparait donc franchement de ces admirateurs exagérés de la Révolution et de tous ces utopistes qui attribuent aux fameux principes de 89 les progrès accomplis dans nos sociétés modernes, et une vertu spéciale pour régénérer le monde. Il réprouvait, au contraire, la Révolution dans son origine et dans ses horreurs ; mais il ne pouvait regretter les abus qu'elle avait détruits, les aspirations légitimes qu'elle avait fait naître, l'éveil qu'elle avait donné au monde pour le faire entrer dans la terre promise de la liberté.

Il aimait passionnément la liberté, il en était l'un des défenseurs les plus ardents, parcequ'il la regardait comme l'un des moyens les plus sûrs de faire le bien. Mais comment entendait-il ce don précieux ? " La liberté, disait-il, augmente bien plus la somme des devoirs que celle des droits, chacun étant tenu au même respect et aux mêmes sacrifices envers les droits de tous. La société la plus libre est celle qui a le plus besoin de l'esprit de sacrifice."

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaires. Elles montrent clairement que par le mot de liberté, Cochin n'entendait pas la licence, qui conduit nécessairement à la destruction même de la liberté et rend le despotisme inévitable. Il n'admettait donc pas la liberté illimitée de la presse, de la parole et des associations, la liberté et le droit de tout dire et de tout faire, même ce qui peut être le plus préjudiciable à la morale publique. Il réclamait énergiquement la liberté de faire le bien, et pour conquérir plus sûrement ce droit rigoureux, il n'était pas d'opinion qu'il fallût rien brusquer, rien demander à la force brutale ou aux révolutions ; il concourait pleinement dans cette pensée si juste et si vraie de M. de Montalembert : " La liberté ne gagne rien à une victoire subite et inattendue ; elle vit de sacrifices longs et graduels, de conquêtes lentes et successives."

Certes, Augustin Cochin était loin de voir réalisé dans son pays l'idéal de la vraie liberté. Tour à tour le despotisme, l'anarchie et jusqu'à la terreur de la Commune y avaient arboré à ses yeux leurs drapeaux funestes. Mais il avait trop de patriotisme pour déprécier la France au profit des autres nations. Il aimait sa patrie plus que toute autre, malgré ses fautes, malgré les faiblesses et les taches qu'il pouvait lui trouver. Jamais il n'eut voulu la dénigrer, ni même lui reprocher ses erreurs d'une manière excessive. " A force de dire que la France est malade, s'écriait-il, à force de lui supposer tant de maladies, ne craignez-vous pas de lui attirer trop de médecins ? "

Jamais il n'eût voulu, surtout, faire de comparaisons antipatriotiques entre son pays et les autres nations. Ayant un jour, dans une réunion littéraire, à prononcer l'éloge du président Lincoln, il commença par faire ses réserves à ce sujet. " Pourquoi donc, s'écria-t-il, irions-nous incliner la France devant l'Amérique du Nord ? S'il faut parler des défauts de la France et des dangers qu'elle peut courir, l'Amérique, elle aussi, a ses défauts et ses dangers. C'est une nation bien jeune, elle a encore à faire ses preuves, et il est puéril de la regarder comme le type d'une société parfaite."

Puis ensuite il fit voir tout ce qu'il y a de beau, de grand, d'admirable sur cette terre d'Amérique : ces forêts encore vierges,

mystérieuses, immenses comme les aspirations du peuple qui s'en empare ; ce sol d'une prodigieuse fécondité ; cette activité incroyable qui règne partout en souveraine, domine la matière, et fonde l'empire de l'industrie ; cette constitution une et multiple qui couvre ce vaste pays comme un immense réseau, et porte la vie nationale jusqu'aux extrémités les plus reculées ; cette liberté parfois excessive, mais ordinairement bienfaisante et salutaire, qui est l'apanage de tous, mais dont l'Eglise catholique en particulier a su profiter d'une manière étonnante.

Il insista surtout sur la facilité laissée au plus humble citoyen de ce pays essentiellement démocratique, de parvenir par le travail et le mérite aux plus hauts honneurs. Le président Lincoln en est un exemple frappant. Quoi de plus extraordinaire que cette existence féérique et aventureuse ! De simple bûcheron dans les forêts de l'Indiana, cet homme admirable devient le premier dignitaire de son pays, l'égal des plus grands souverains de l'Europe ! Il se fait lui-même, par sa propre énergie et son travail ; il s'instruit au moyen de trois livres qu'il a pu se procurer : la Bible, la Vie de Washington et le Commentaire de Blackstone. Il devient avocat, puis orateur populaire, puis candidat à la législature de l'Illinois. Son talent, ses ressources et son génie n'ont d'égal que son désintéressement parfait. Voulons-nous savoir quel est le discours de ce candidat à ses électeurs ? “ Je pense que vous me connaissez, leur dit-il ; je suis le pauvre Abraham Lincoln. Ma politique se réduit à deux mots : Je suis partisan de la fondation d'une banque nationale, je suis partisan de l'instruction populaire la plus étendue, je suis partisan d'un tarif protecteur très-élevé ; c'est là ma politique. Si vous me nommez, j'en serai reconnaissant ; si vous ne me nommez pas, ce sera tout de même.” Il est élu. Plus tard, il devient membre du congrès des Etats-Unis, puis enfin candidat à la présidence même de la république. “ A l'avant-dernier ballottage, dit M. Cochin, un de ses amis lui écrivit par le télégraphe, car il était alors tranquillement dans sa petite maison, à Springfield : “ Vous serez nommé, si vous promettez d'accorder les places “ d'avocat-général et de directeur-général des postes à tel ou tel.” Lincoln répondit aussitôt par cette dépêche : “ Je n'accepte aucun “ marché et je refuse absolument.” Quel énergique désintéressement, quelle vertu éprouvée ! On connaît le reste de cette vie admirable. Augustin Cochin sut en exploiter avec profit toutes les circonstances. Il prononça un de ses plus beaux discours et fut très-fréquemment applaudi.

Nous voudrions parler encore de deux autres de ses discours, l'un sur la vie et les travaux de son ami, le comte de Montalem-

bert, l'autre sur la poésie en Amérique et l'auteur d'*Évangéline*, Henri Longfellow : deux chefs-d'œuvre de grâce, de sentiments généreux et de véritable éloquence. Nous voudrions surtout raconter en détail les dernières années d'Augustin Cochin, sa conduite héroïque pendant le siège de Paris, ses souffrances physiques et morales pendant les journées terribles de la Commune, la part qu'il prit personnellement à la défense de son pays, sa joie et son bonheur après l'orage, ses travaux comme préfet de Versailles, et enfin ses derniers moments. Mais cela nous entraînerait au-delà du but que nous nous proposons en commençant cet article : faire ressortir les grandes lignes de cette vie remarquable, en signaler les principaux traits.

Disons seulement que sa mort fut le digne couronnement d'une vie si édifiante. A l'évêque d'Orléans qui vint le visiter dès les premiers jours de sa maladie, il dit en lui tendant la main : " Ma tête est foudroyée, je sens que je m'enfoncé dans la mort. Je meurs dans la foi de l'Eglise catholique, soumis et croyant, dans la foi des amis qui m'ont précédé et que je vais rejoindre." Et comme l'évêque combattait ce découragement : " Ah ! s'écria le malade, je ne désire vivre que pour servir Dieu, et mourir que pour le rencontrer." Quand il eut reçu les derniers sacrements, il fit approcher de lui ses enfants et ses serviteurs : " Je veux que vous me voyiez dans la paix de Dieu, leur dit-il, je suis heureux, bien heureux ! C'est le moment de dire avec Sainte-Thérèse : Seigneur, il est bien temps de nous voir !" Ses dernières paroles qui furent entendues distinctement par la sœur qui l'assistait, furent celles du psalmiste : "*In pace in idipsum dormiam et requiescam, quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me.*"

Qualis ab incœpto. Du commencement à la fin, la vie d'Augustin Cochin n'a été qu'un enchaînement continué d'actions vertueuses, d'œuvres méritoires, de sublimes dévouements. C'est la même ardeur pour le bien, c'est le même enthousiasme pour la vertu, l'honneur et la liberté, qui règne à chacun des instants de cette existence. Comme ces coursiers généreux et infatigables qui ne s'arrêtent jamais en chemin et atteignent sûrement le but de leurs voyages, Augustin Cochin a toujours été fidèle à lui-même, il a parcouru une bonne et brillante carrière.

Le travail de ces hommes de vertu et de caractère n'est pas un travail décousu et sans suite ; il est persévérant et toujours soutenu. Leur vie ressemble à ces pyramides que l'on aperçoit de loin dans l'immensité du désert : la base est large et solidement appuyé sur le sol, toutes les parties se tiennent et s'unissent

ensemble pour ne former qu'un tout complet, la tête s'élançait vers le ciel.

Augustin Cochin restera toujours dans la mémoire des hommes comme un de ces monuments impérissables de gloire et d'honneur. On peut lui appliquer avec confiance ces belles paroles de Tacite : "*Quidquid ex eo amavimus, quidquid mirati sumus, manet, mansurumque est in animis hominum, in æternitate temporum, famâ rerum.*"

L'ABBÉ X.

LE CRÉDIT FONCIER

(suite et fin)

Le crédit foncier est de plus autorisé à recevoir, avec ou sans intérêt, des capitaux en dépôt et à faire des avances sur dépôt de titres. Les capitaux déposés doivent être représentés : 1° par des versements en compte courant, au Trésor public ; 2° soit par des avances, pour un terme n'excédant pas 90 jours, sur les obligations émises par le crédit foncier, sur les rentes françaises, sur les bonds du trésor, soit par des valeurs de portefeuille escomptables à échéance de 90 jours au plus.

Le montant des versements au Trésor, au taux d'intérêt fixé par le ministre des finances, ne doit jamais être inférieur au quart des capitaux reçus en dépôt et ne peut être supérieur qu'avec le consentement du ministre.

Les conditions et les proportions des autres emplois autorisés, ainsi que les garanties à établir pour l'admission des titres et des valeurs, sont déterminées par le conseil d'administration, mais les valeurs de portefeuille ne peuvent excéder le tiers des sommes déposées. La société ne peut recevoir en dépôt une somme supérieure à quatre-vingt millions de francs.

La modicité de l'intérêt payé par la société pour les sommes qui sont déposées en compte courant lui permet de fixer à un taux peu élevé l'intérêt de ses avances, qui est ordinairement un peu au-dessous de celui de la Banque de France. Ce taux est en ce moment $3\frac{1}{2}$ p. cent.

L'obligation imposée par la loi au crédit foncier de clore tous ses comptes courants tous les trois mois et le droit d'exiger la restitution des sommes prêtées sont une sécurité de plus pour les déposants et empêchent ainsi l'emploi des fonds de dépôt en opérations qui les immobiliseraient.

Le crédit foncier est donc une véritable banque de dépôt. Sa caisse de service a été créée pour recevoir spécialement des sommes en comptes courants et pour faire des avances sur des obligations foncières. Elle a la faculté d'employer à ces avances la moitié de ses dépôts, et le solde doit être versé en compte courant au trésor public. Comme l'intérêt que bonifie l'Etat est supérieur à celui que paie le crédit foncier à ses ayants compte, il en résulte que cette société tient à la fois de cet arrangement des facilités dont l'importance est évidente, mais qui pourraient devenir dangereuses en temps de crise. En outre, et dans l'opinion du gouverneur lui-même de cet établissement, le crédit foncier ne ressent aucun besoin des ressources que lui fournissent les capitaux qui lui sont remis en compte courant. " Il ne nous serait pas possible de nous servir, dit le rapport de 1860, pour des prêts à long terme de fonds toujours exigibles, reçus en compte courant. Ces fonds sont pour moitié déposés en compte courant au Trésor, l'autre moitié est consacrée à des opérations qui s'échelonnent, dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours, et dont la durée moyenne est de trente à quarante jours."

Il serait injuste de méconnaître l'intelligence et la sécurité qui président aux opérations du crédit foncier dans sa sphère spéciale ; toutefois, un cataclysme financier ou politique pourrait un jour déjouer l'habileté des administrateurs de cette institution et gravement compromettre son existence. Telles étaient les objections et les craintes qu'inspirait à des économistes la faculté donnée au crédit foncier d'ouvrir une caisse de dépôt. La facilité, avec laquelle le crédit foncier a traversé les événements de 1870 et la crise qui les suivit, a prouvé combien peu fondées étaient les appréhensions de ses opposants. Nous avons déjà dit que les obligations du crédit foncier avaient été de toutes les valeurs françaises les moins affectées par la guerre.

Arrivé à la fin de cet exposé du crédit foncier en France et de son fonctionnement, montrons quelle était à l'assemblée générale du 27 avril 1875 sa situation. Les conséquences des événements de 1870 cessaient de se faire sentir ; les annuités arriérées qui, au 15 août 1871, dépassaient le chiffre de frs. 32,000,000, n'étaient plus que de frs. 4,673,627.53 à la fin de 1874. Les prêts hypothécaires s'étaient élevés pour l'année à frs. 32,573,964.23, chiffre encore faible, comparé à ceux obtenus avant la guerre ; c'était néanmoins encore un bénéfice de frs. 7,002,609.37 au profit de l'année 1874, et un dividende de frs. 36.25 attribué à chaque action de 500 francs.

L'étude est maintenant complète, tous les détails nous sont connus et la stabilité de l'édifice, que les catastrophes les plus impré-

vues n'ont pu ébranler, ne nous étonne point. Le crédit foncier est réellement pour la propriété immobilière ce qu'est pour le commerce le crédit commercial, pour l'industrie le crédit commanditaire. Ces résultats si heureux, ce dégrèvement si assuré, cet avenir si calme, cet allègement de la dette qu'entrevoit le cultivateur par l'action du crédit foncier au moyen de l'annuité, nous pourrions les constater partout où il a été introduit ; et le compte-rendu des opérations des établissements de même nature, en Allemagne, en Belgique, en Autriche et en Russie, ne serait que la répétition de ce que la France nous a montré.

La grande conquête économique de ce siècle a été la mise à la disposition de tous du capital accumulé. Les banques de circulation ont permis l'escompte, c'est-à-dire ont augmenté le capital du fabricant autant de fois qu'elles ont escompté son papier ; l'action a rendu possible l'entreprise des travaux les plus gigantesques, en permettant à l'épargne d'y prendre part ; et la lettre de gage ou l'obligation foncière a mobilisé la dette hypothécaire en la divisant en de nombreuses mains, permettant ainsi au créancier de rentrer dans son capital, assuré qu'il est de trouver immédiatement un acheteur pour l'obligation qu'il possède.

Pourquoi le Canada n'a-t-il point encore implanté chez lui cette institution si généralement adoptée et à laquelle la classe agricole devra bientôt sa libération ? Des efforts sérieux ont été faits, des hommes bien dévoués à l'agriculture et connaissant ses besoins ont étudié la question, de beaux travaux sur la matière leur sont dus, ils ont prouvé la possibilité de l'application du crédit foncier au Canada, ils ont fait bien des tentatives pour l'introduire et depuis treize ans que ces tentatives ont eu lieu, rien encore de réellement pratique ne s'est réalisé, tant que l'obligation, la lettre de gage ne circule point et n'alimente à l'infini par sa création et son remboursement le capital de la société du crédit, le crédit foncier n'existe pas.

Dès 1852, Monsieur A. E. Kierzkowski, de St. Charles, membre pour le comté de Verchères, avait tenté la solution de la question des droits seigneuriaux par l'établissement d'un crédit foncier ; mais ce fut seulement en 1862, que le pays tout entier porta son attention sur la matière. Avec cet engouement particulier à la race gauloise, toute autre question disparut et le crédit foncier fut pour quelque temps l'unique salut du pays. L'Assemblée Législa-

tive de Québec, en 1863, nomma un comité spécial pour prendre en considération la convenance d'établir un système de crédit foncier dans le Bas-Canada, pour venir en aide à la classe agricole, et pour rechercher les meilleurs moyens à adopter pour le faire fonctionner efficacement. Comme le constate le rapport du comité, tout le pays s'agitait et il devenait nécessaire de se prononcer sur la question. Au mois de décembre précédent, une convention s'était réunie à St. Hyacinthe et le résultat de ses délibérations fut une pétition à l'Assemblée Législative demandant l'établissement d'une banque de crédit foncier au capital d'un million de dollars divisé en dix mille actions, la garantie de la Province accordée à la banque jusqu'à concurrence de vingt millions de dollars, à être fournie au fur et à mesure des besoins de la société et contre dépôt d'un montant égal de premières hypothèques. Néanmoins la garantie de la Province ne donnait point au gouvernement un contrôle sur les opérations, mais seulement un simple droit de surveillance. Le taux de l'intérêt, celui de l'annuité restaient à débattre et les prêts ne pouvaient pas être faits pour moins de 20 ans, ni plus de cinquante.

Si la discussion du crédit foncier remplissait déjà les colonnes des journaux, la demande de la garantie de la Province pour vingt millions de dollars était bien suffisante pour envenimer la lutte. Les journaux anglais de la Province s'élevèrent contre le crédit foncier sous n'importe quelle forme et la presse française, d'accord pour repousser la garantie, se divisa en autant de systèmes qu'elle possédait d'organes.

M. G. B. de Boucherville, qui avait été en Europe étudier le système du crédit foncier, fut appelé devant le comité de l'Assemblée et par l'exposé qu'il fit de la nature et du fonctionnement de l'institution nouvelle, plaça la question dans son véritable jour.

Le travail de M. de Boucherville, que nous regrettons d'avoir connu trop tard, est d'une clarté parfaite. Non-seulement il révèle chez son auteur un talent fort rare, celui de rendre tangibles pour, ainsi dire, les vérités économiques, mais surtout il montre en lui une hauteur de vues remarquable, un grand patriotisme et un intérêt sincère pour la classe agricole ; et c'est l'honneur du comité d'avoir annexé à son rapport le travail si complet de M. de Boucherville.

M. de Boucherville ne pouvait pas admettre la garantie de la Province donnée pour un chiffre aussi énorme à la société, et tout en reconnaissant que, sans l'appui de l'Etat, le crédit foncier ne pouvait fonctionner, il préférerait remettre à des temps futurs l'exécution d'une œuvre si utile, plutôt que d'obérer la Province. Ses

propres paroles feront mieux voir cette lutte entre son patriotisme et sa sympathie pour les cultivateurs.

“ Je n’hésite pas à le dire, comme ma conviction intime, qu’aucune institution de crédit foncier ne peut fonctionner à l’avantage le plus grand des cultivateurs, dans les premières années de son existence, sans l’aide du gouvernement, ou sans que la loi donne une valeur exceptionnelle à son papier. Mais si cette aide ou cette garantie, qui sous des noms différents ne sont dans le fond que la même chose, ne peut être accordée sans compromettre le crédit de la Province, je crois qu’il est plus sage d’y renoncer pour le présent, sauf à attendre des jours meilleurs. A l’heure qu’il est, la dette de la Province est considérable, ses revenus n’égale pas ses dépenses ; elle est annuellement obligée d’emprunter pour couvrir son déficit ; serait-il prudent qu’elle augmentât encore sa responsabilité par la garantie du papier de la banque de crédit foncier ? Que les hommes sages pèsent et les avantages et les inconvénients ; que la mesure soit examinée avec conscience, et que leur décision soit écoutée ; que le cultivateur se soumette aux exigences de la situation. Si la Province ne peut, pour le moment, leur venir en aide, dans un autre temps peut-être pourrait-elle le faire, sans inconvénients.”

Il termine son travail qui est ce qu’il voulait qu’il fût : un manuel instructif, utile, pratique et de références, par ces mots : “ Avec la lettre de gage devenue populaire, et les prêts hypothécaires avec amortissement, toute institution de crédit foncier peut orgueilleusement se promettre le soulagement de la classe agricole et l’amélioration de l’agriculture du pays où elle sera introduite ; c’est une belle mission qui n’est point imaginaire, puisque ces résultats elle les a obtenus partout où on en a fait l’expérience.”

L’état de l’opinion publique s’opposa à la création du crédit foncier ; le moment d’ailleurs était peut-être mal choisi ; la perturbation que la guerre des Etats-Unis apportait dans le monde financier, les difficultés qu’eut présentées l’existence des droits occultes et des hypothèques légales non soumises à l’enregistrement, car le code civil et ses nouvelles dispositions n’étaient point encore en vigueur, étaient assez grandes pour arrêter dans sa marche, une société, qui eut eu en sa faveur l’opinion générale.

L’agitation s’apaisa, l’agriculture pendant la guerre civile des Etats-Unis vendit ses produits à hauts prix, les discussions politiques commencèrent, les divisions éclatèrent entre les parties sur la question de la confédération, et le crédit foncier, ses avantages, sa nécessité pour la classe agricole disparurent de la mémoire

publique, qu'occupa plus tard la fondation de compagnies industrielles et de sociétés de construction.

Néanmoins dans ces dernières années, quelques compagnies de prêts immobiliers se sont formées, les unes se sont vaillamment parées du nom de sociétés foncières, elles ont le nom et non la chose ; elles ont surtout la caisse de dépôts et jouent aussi le rôle de banques d'escomptes ; bref, aucune d'elles n'a réellement commencé d'opérations de crédit foncier. La lettre de gage, ce capital du crédit foncier toujours prêt, toujours suffisant, leur fait défaut et limite leurs affaires.

Toute entreprise humaine, comme toute action humaine, doit avoir un but utile, une tendance élevée. Dégrevier le sol, lui fournir des moyens d'amélioration, réduire le taux de l'argent et le mettre progressivement en rapport avec le revenu de la terre : telle est la grande pensée qui a présidé à la formation des sociétés de crédit foncier. Est-ce le même esprit de sympathie pour la classe agricole qui a donné naissance aux institutions de crédit foncier en voie de formation au Canada ?

Sans doute, on ne doit point espérer que l'intérêt seul de la classe agricole soit le mobile de la création des sociétés foncières ; le désintéressement ne va pas jusque-là. Il faut qu'un certain avantage soit attaché à l'opération et qu'au bénéficiaire qu'en retire l'agriculture se joigne un bénéficiaire pour ceux qui le lui procurent. Cette recherche, cette poursuite de l'intérêt personnel est la vie de toute entreprise.

Supprimez la soif du gain, supprimez l'agiotage, la spéculation et l'activité des affaires cessent immédiatement. Que l'agiotage se porte sur une ligne de chemin de fer, les actions monteront de 10 à 15 pour cent dans une journée ; cette hausse est factice, elle n'a pas de raison d'être, elle ne donne point une tonne de fret de plus au trafic de la route, pas plus qu'elle n'augmente la sécurité des voyageurs qui la parcourent ; mais ce jeu, cet agiotage a attiré les capitaux vers les mêmes entreprises, il aide ainsi à soutenir les cours, et une partie éloignée du pays devra peut-être, à cette fièvre momentanée de la spéculation, des voies de communication dont les capitaux abandonnés à eux-mêmes l'eussent laissée privée pour bien des années. Que la récolte vienne à manquer dans une contrée d'une consommation puissante, qui la sauvera de la disette ? qui, poussé par l'ardent désir du gain, attirera des pays les plus lointains des flottes chargées de céréales et amènera bientôt des prix aussi bas que ceux qu'une récolte abondante eut donnés ? Qui, par l'affluence des capitaux, par la rapidité de ses opérations, en peu de mois, calmera les inquiétudes d'une population alarmée de l'en-

chérissement des subsistances ? La spéculation. L'agiotage et la spéculation payent souvent la dure pénalité de leurs excès ; mais le bien, dont le désir du gain a été le créateur, n'en reste pas moins acquis.

Mais la terre, nous ne parlons pas de celle qui, sans culture étendue en de longs déserts aux abords des villes, attend que la spéculation s'en empare, elle dont la valeur factice oscille aux moindres fluctuations du marché monétaire et qui ne nourrit que les espérances trop souvent déçues de ses propriétaires ; nous parlons de la terre qui travaille et qui produit, qui chaque année repaie à son possesseur les soins qu'elle en a reçus, comment la soulager de la dette qui l'obère ? Le désir du gain ne peut être le mobile, ni la spéculation l'instrument de sa libération. Il faut du désintéressement. Les statuts les plus modérés des compagnies de prêts fonciers fixent l'intérêt à 8 %, les frais d'administration et de commission à 1 pour % : plus 2 pour % de bonus, un taux d'amortissement à débattre, l'attribution à la société de la différence entre le taux d'intérêt de ses obligations et celui payé par l'emprunteur : Aussi fait-on miroiter aux yeux de l'actionnaire une progression croissante de profits allant à 40 pour cent sur sa mise et le berce-t-on de l'espoir que les derniers 50 pour cent de sa souscription seront couverts par des bonus. Tout cela est fort encourageant pour l'actionnaire, le prêteur ; mais l'emprunteur, le cultivateur obéré ! Il lui faudra tirer de sa terre fatiguée, presque épuisée près de six fois le montant des avances qui lui sont faites, pour pouvoir la libérer ; et le crédit foncier a pour but, lui dit-on, de réduire le taux de l'argent et de le mettre progressivement en rapport avec le revenu de la terre !

Que de pareilles conditions soient acceptables aux emprunteurs sur des terrains de spéculation, et dont l'imagination est assez vive pour espérer que la campagne prochaine doublera la valeur des lots à bâtir ; mais le cultivateur, l'emprunteur vraiment intéressant, des conditions aussi dures le lient pour toute la durée du prêt, puisque tout paiement par anticipation lui est onéreux, et consomme sa ruine. Les promoteurs du système de crédit foncier dans le Bas-Canada étaient mus par des motifs plus élevés, par des sentiments plus humains que les compagnies qui cherchent à profiter de leurs efforts.

D'ailleurs les compagnies de crédit foncier sont entachées du même défaut que presque toutes les sociétés en commandite par actions de la puissance ; le capital versé est trop minime.

Si l'on prend le Bulletin des lois passées à Ottawa, pendant les cinq dernières années, on est étonné du nombre considérable de

compagnies de toute espèce qui ont obtenu leur incorporation. Le capital nominal dépasse tout calcul ; mais comme l'espérance du succès était grande, le capital versé n'est partout que le dixième de celui nominal. Si, au lieu de cette activité rayonnant dans tous les sens et dans bien des cas épuisant ses efforts dans des entreprises, qui eussent nécessité un capital plus considérable, quelques compagnies sérieuses avec un capital entièrement payé et formé de ceux qui se sont disséminés dans tant d'entreprises diverses, se fussent constituées dans chaque branche d'industrie ou de finances, le résultat eut été différent.

Que des compagnies dont un dixième seulement du capital est versé, sollicitent l'appui des capitalistes d'Europe et essayent d'y placer leurs obligations, est folie. En Angleterre et en France, elles ne sont point encore constituées aux yeux de la loi, elles n'ont point d'existence légale, comment peuvent-elles emprunter et quelles garanties offrent-elles ?

Un autre obstacle à ce que les sociétés par actions formées au Canada aient accès aux réserves financières de l'Europe est le défaut de contrôle de la gestion des officiers. Des faits trop récents pour être sortis de la mémoire sont une preuve de la nécessité d'un contrôle efficace. Toutes les nations du continent l'ont senti et la législation sur les sociétés par actions est à peu près partout la même. Contentons-nous d'en esquisser les traits généraux.

Les directeurs doivent posséder le vingtième du capital social (capital payé) et les actions représentant leur intérêt sont inaliénables pendant la durée de leurs fonctions. De là, de leur part, une attention sérieuse aux affaires de la compagnie. Des censeurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour veiller à la stricte exécution des statuts ; ils assistent au conseil des directeurs avec voix délibérative, examinent les inventaires et les comptes annuels, se font communiquer les livres, la comptabilité et les écritures et vérifient l'état de la caisse et du portefeuille. La situation des sociétés doit être publiée chaque mois et certifiée par les officiers et les censeurs. Aux assemblées générales, le quart au moins du capital doit être représenté et un prélèvement d'un vingtième des bénéfices a lieu chaque année pour former le fonds de réserve. Enfin toutes les compagnies, banques ou assurances sont sous le contrôle soit d'un commissaire ou d'un inspecteur de l'état qui vérifie l'exactitude des comptes-rendus et autorise les distributions de dividende.

Tout commentaire sur la prudence d'un fonctionnement si parfaitement contrôlé devient inutile et l'on comprend que les obliga-

tions émises par des compagnies ainsi surveillées inspirent toute sécurité au porteur.

Qu'une compagnie de crédit foncier se fonde avec un capital suffisamment large pour sa mission, celle d'aider l'agriculture, que ce capital soit versé, que les conditions de contrôle et de responsabilité des directeurs soient remplies, que cette compagnie soit mue par un désir sérieux de venir au secours des propriétaires, qu'elle prête au taux auquel elle emprunte elle-même, qu'elle ne se constitue pas plus en association de prêteurs qu'en compagnie d'emprunteurs, qu'elle ne soit qu'un intermédiaire entre les parties, et l'appui des capitaux européens lui manquera d'autant moins qu'elle recherchera les prêts hypothécaires de la culture de préférence à ceux des villes plus changeants dans leur valeur. L'agriculture lui devra son émancipation; délivrée de la dette qui absorbe toutes ses ressources, elle pourra désormais améliorer sa culture, rendre à la terre sa fécondité première et revoir une population heureuse s'adonner à ses travaux.

Agriculture prospère a pour corrélatif industrie active; à l'une il faut des outils agricoles, des vêtements; à l'autre, il faut des aliments à transformer en travail, et de cet échange naissent la grandeur et la richesse du pays.

Non. Le crédit foncier ne faillirait pas plus ici dans son œuvre qu'il ne l'a fait partout où il a été introduit.

L. RICHER.

ROSE - MARY

PAR

LADY GEORGINA FULLERTON

Traduction de Mme Valmont

(suite et fin)

Ce fut avec une émotion intense que les témoins de cette scène, à laquelle ils étaient tous si intéressés, virent le Père Leveson placer entre les mains de Jeanne le crucifix qu'elle baisa dévotement ; et retenant leur souffle, ils recueillirent un à un les mots qu'elle émettait d'une voix faible, mais distincte.

—Sur l'espoir de mon salut et au moment de paraître devant Dieu, j'affirme, et avec certitude, que cette enfant, sur qui j'étends ma main, est celle de madame Yates, laissée entre mes bras la nuit de l'incendie de Londres, et je prie Dieu qu'elle lui soit rendue.

Une pause solennelle suivit cette déclaration, après quoi lady Davenant s'avança et, prenant la main de Jeanne, dit : "Ayant lu le récit de madame Yates, j'étais presque convaincue de ce que vous venez d'affirmer. Depuis que je l'ai vue dans cette chambre, à côté de... sa fille—je dois lui donner ce nom désormais—aucun doute ne subsiste. Les réponses évasives de madame Coggle à

mes questions, et votre témoignage, n'étaient même plus nécessaires pour me démontrer la vérité."

Jeanne pressa faiblement la main qui tenait la sienne, et soupira, comme allégée d'un poids énorme. Il y eut encore un silence, pendant lequel madame Yates passait son bras autour de la taille de sa fille et l'attirait sur son sein. Madame Coggle en profitait de son côté pour quitter la chambre, embarrassée de sa contenance et prête à s'accuser ou à se défendre, le cas échéant. Lady Davenant gardait la main de Jeanne et ne semblait point disposée à s'éloigner. Penchée sur elle, elle murmurait d'une voix tremblante :

—L'autre enfant, *mon* enfant, Jeanne ! elle est donc morte ?

—Oui, madame. Sa petite âme s'en est allée au ciel, toute blanche encore de son baptême... Et ici, sous mon oreiller, tirez ce petit paquet ; une masse abondante de beaux cheveux soyeux et très-blonds s'en échappa.

L'instinct de la mère s'éveilla aussitôt. Elle les pressa à ses lèvres et contre son cœur, et les arrosa de ses larmes ; c'était bien la chevelure qu'elle pouvait supposer à son enfant.

—Dieu vous bénisse ! dit-elle à Jeanne. Priez pour moi.

Et s'adressant au prêtre, elle lui dit à voix basse :

—Je souhaiterais bien volontiers être réconciliée avec l'Eglise. Indiquez-moi le lieu où vous pouvez recevoir ma confession et ma promesse de mener dorénavant une vie chrétienne.

Elle tint parole. L'œuvre de la conversion avait été soudaine dans cette âme, mais elle se montra durable, par un de ces rares miracles de grâce qui se produisent de loin en loin pour nous enseigner à ne jamais douter du pouvoir de la prière. Elle avait été de longues années sèche, froide et mondaine ; aucune rosée d'en haut n'était venue oindre son âme ; aucune lumière céleste n'avait éclairé ses pas. Plusieurs en sont-ils ainsi réduits, comme le prodigue, à vivre d'écorces et de rebuts, parce qu'ils ont oublié le chemin de la maison paternelle. Cette femme, insensible en apparence jusqu'ici, avait retrouvé la voie bénie ce jour-là, et en même temps ces trésors inconnus : la foi, l'espérance et la charité. Elle pardonna à la pauvre femme qui ne l'avait point trompée sciemment, et assura la fin de son existence. Avec une douceur pressante et des instances irrésistibles, elle invita madame Yates à partager sa résidence, réclamant part à l'affection de l'enfant. Madame Yates accepta cette offre pour un temps, le Père Leveson le lui ayant prescrit comme le plus grand bienfait qu'elle pût conférer à la nouvelle convertie. Ce fut avec un cœur débordant d'effusion et des yeux mouillés qu'elle plaça la main de sa fille dans celle de Lady Davenant, et dit :

—Vous avez sur elle un droit égal au mien, chère douce madame. On ne l'appellera plus désormais Rose ou Mary, mais Rose-Mary, et puisse-t-elle répondre à toutes vos bontés !

L'hôtel Davenant posséda bientôt une petite chapelle secrète qui ne tarda pas à être fréquentée des catholiques. Bien des messes s'y disaient pour le repos de l'âme de Jeanne Porter, dont le dernier soupir suivit de peu d'heures cette communion qui avait déterminé la conversion de lady Davenant. Rosa-Mary pleura amèrement sa vieille amie. Longtemps tout l'amour de ses deux mères ne suffit pas à la consoler de la perte de celle qui lui avait vraiment tenu lieu de famille. Après sa mort, les vertus de cette humble servante de Dieu éclatèrent plus que dans sa vie, et certains affirmèrent qu'elle s'était éteinte en odeur de sainteté. Lady Davenant plaça un souvenir d'elle au pied du crucifix, avec les blonds cheveux de l'enfant qui était morte sur ses genoux. Dans ce sanctuaire retiré, madame Yates se répandit souvent en prières pour obtenir que le temps vînt pour elle de se retirer entièrement du monde, et de reprendre la vie de muette contemplation et de prière qu'elle avait appris à goûter durant son long emprisonnement.

Un jour, vers la fin de l'année, lady Davenant reçut une lettre qu'elle tendit avec un sourire à madame Yates après l'avoir lue :

“ Chère amie, dit-elle, les voies de la Providence surpassent notre entendement, confondent nos vues humaines. Ce qui aurait dû causer le naufrage de bien des espérances va, selon toute apparence, devenir un élément de succès dans notre cause, un instrument de bonheur pour notre enfant. “ Ce langage énigmatique fut expliqué par la lettre qui suit :

“ Chère et honorée madame,

“ Vous n'ignorez pas combien j'étais attaché au projet d'unions
“ que nous avons formé de commun accord. Mes désirs d'alliance
“ avaient été confirmés par la vue de votre aimable fille, si accom-
“ plie et qui résume tout ce qu'on peut souhaiter tant au point de
“ vue de la naissance que du mérite personnel, extérieur et moral.
“ Je puis ajouter que mon fils avait été si pénétré d'admiration et
“ d'une tendre estime pour la jeune personne qu'il avait eu la
“ faveur d'entretenir le jour où vous avez eu la bonté de nous
“ recevoir, que certainement il se serait estimé le plus heureux des
“ hommes de mériter votre approbation et d'obtenir sa main. Mais
“ en ce monde, se sont parfois les meilleurs sentiments de notre

“ nature, voire même l'ardeur de la jeunesse appliquée aux choses
 “ de la conscience, qui entravent les projets les mieux conçus et
 “ mettent à néant les plus belles espérances.

“ Madame, c'est avec le plus profond regret que je découvre que,
 “ tandis que j'ai toujours jugé de mon devoir de me conformer
 “ aux lois religieuses établies dans ce royaume, lois suffisantes
 “ pour tout chrétien et qu'il est convenable pour un sujet loyal de
 “ professer, sentiment que vous partagez, je le sais, mon fils, par-
 “ venu à sa majorité, refuse de m'imiter et, avec un attachement
 “ fanatique à l'idolâtrie romaine dans laquelle il avait été élevé par
 “ une mère dont cette erreur était le seul défaut, il persiste dans
 “ sa résistance religieuse, et m'écrit de l'étranger que, quoiqu'il
 “ n'ait jamais rencontré une personne si charmante et plus digne
 “ de son amour que miss Davenant, il ne saurait ni cacher ses
 “ convictions ni épouser une femme qui n'est pas catholique. J'ai
 “ en vain tenté par lettres de le ramener à la raison. Il allègue
 “ l'importance des droits de la conscience et des intérêts de l'âme
 “ en comparaison du bonheur humain, et, par toute sorte de rai-
 “ sons vertueuses, cherche à justifier une résolution contraire à ses
 “ devoirs. En même temps, c'est un si bon et si tendre fils, et il
 “ doit tant à une mère dont je vénère comme lui la mémoire, que
 “ je ne saurais l'accabler de ma sévérité ; et s'il prend le parti de
 “ vivre dans la retraite et d'épouser quelqu'un de sa religion, je ne
 “ puis que le déplorer dans mon affection paternelle, sans rompre
 “ avec lui. Votre fille sera l'objet de recherches plus flatteuses,
 “ de la part de gentilshommes plus riches ou plus qualifiés que
 “ mon pauvre fils ; mais d'aucun qui, sans cette malheureuse cir-
 “ constance, se fût plus volontiers et plus fidèlement dévoué à son
 “ service et à son bonheur.

“ Je reste, chère et honorée madame, votre dévoué, humble et
 “ obéissant serviteur.

“ MARK LA GRANGE, baronet.”

—Chère cousine, dit lady Davenant quand madame Yates lui
 rendit cette lettre, Mary Yates aura la même fortune que je desti-
 nais à Rose Davenant. Il me semble donc que cet excellent baronet
 sera enchanté d'accepter notre petite sectaire pour belle-fille ; et
 si vous saviez l'admiration conçue par son fils pour Rose-Mary et
 la bonne opinion qu'il inspirait en retour, vous vous attendriez
 comme moi à voir ces jeunes gens dans le ravissement quand ils
 apprendront l'accord de leurs sentiments sur le salut par la sainte
 Eglise, et à les trouver tout prêts à ratifier la promesse échangée

entre sir Mark et moi. Ah ! chère amie, si ce mariage s'accomplit, nous chercherons l'une et l'autre d'autre noces, et nous finirons notre vie d'une manière bien différente de ce que nous aurions pu prévoir la nuit de l'incendie de Londres !

Six mois après Mary Yates était unie au fils et héritier de sir Mark La Grange, et ses deux mères entraient au couvent des Pauvres Clarisses, à Gravelines : madame Yates avec la dévotion calme et profonde d'une vocation longuement éprouvée et différée ; lady Davenant avec la ferveur ardente d'une âme qui aimait d'autant plus qu'elle avait des années de froideur et d'indifférence coupables à compenser auprès du Divin Cœur de Notre-Seigneur. On les vit rivaliser d'une sainte émulation dans l'étroit sentier de la perfection chrétienne, et, unies jusqu'à la fin dans cette vie nouvelle, elles ne furent point non plus séparées dans la mort.

MANITOBA

(suite)

MISSIONS PROTESTANTES

Le Nord-Ouest renferme trois dénominations protestantes principales : les Episcopaliens, les Presbytériens et les Wesleyens. Antérieurement à l'année 1820, aucun ministre protestant n'avait visité ce pays. Il avait été entendu, entre lord Selkirk et les colons écossais, qu'on devait envoyer au pays un ministre presbytérien parlant le gaélique. Cet arrangement n'eut pas son effet, et fut la cause de beaucoup d'embarras.

En 1820, le Rév. John West, A. M., fut envoyé comme chapelain de la compagnie de la baie d'Hudson, et les colons se prévalurent de ses services avec empressement. Le premier soin de M. West fut d'ouvrir une école, dont la direction fut confiée à M. Harbidge venu d'Angleterre avec lui. Cette école, ne pouvant se soutenir d'elle-même, vu la pauvreté du pays, M. West fit une demande de secours au comité de la société ecclésiastique anglaise des missions ; cette demande était appuyée par la compagnie de la baie d'Hudson. Cette requête fut reçue favorablement par la société, et, en 1857, la terre Rupert possédait 13 missions, avec les ministres et catéchistes requis. Cette même société fit rapport, plus tard, que, de 1822 à 1857, c'est-à-dire en 35 ans, il avait été déboursé, pour ces missions, la somme de £50,000 stg., ou un quart de million de notre monnaie (\$250,000) ou, si l'on veut, \$7,142.85 par année.

Les ministres suivants virent, peu de temps après M. West, s'établir à la Rivière Rouge : MM. David Thomas Jones, William Cochran, Abraham Cowley, John McCallum, John Smethurst, Robert James et James Hunter. Plusieurs d'entre eux allèrent prêcher l'évangile parmi les sauvages. M. Cochran demeura 40 ans à la Rivière Rouge, c'est-à-dire de 1825 à 1865, année où il mourut. Ce missionnaire est considéré, dans la colonie, comme étant le fondateur de l'église anglicane à la terre Rupert.

En 1838, M. James Leith, un des principaux facteurs au service

de la compagnie la de B. H., légua une somme de £12,000 stg. (\$60,000) à être employée au profit des missions indiennes de la terre Rupert. Les héritiers de M. Leith contestèrent ce legs, ce qui donna lieu à un procès qui ne fut décidé qu'en 1849, par lord Langdale. La décision de Sa Seigneurie fut en partie basée sur une offre faite par la compagnie de la B. H., comme suit : que, si le legs contesté était mis de côté pour la fondation d'un évêché, dans la terre Rupert, la compagnie ajouterait à l'intérêt de cette somme le montant annuel de £300 stg., donnant au nouvel évêché un revenu annuel de £700 stg., par année.

Par un ordre en chancellerie, cette proposition fut adoptée, et, en 1849, le diocèse de la terre Rupert fut établi en vertu de lettres patentes portant le grand sceau.

Jusqu'à cette époque, les missions du Nord-Ouest avaient été entièrement sous le contrôle de la société ecclésiastique anglaise. En 1844, l'évêque Mountain, (bien connu, à Québec), à la demande de la société visita l'extrême ouest et y consacra deux ministres.

En 1849, le rév. David Anderson, du collège Exeter, Oxford, fut consacré premier évêque de la terre Rupert, dans la cathédrale de Cantorbéry, et, dans l'automne de la même année, il se rendit à la rivière Rouge, par la route d'York Factory. Il établit sa résidence à l'endroit même où, en 1821, M. West avait fondé la première mission du N.-O., et donna à son église le nom de cathédrale de St. Jean. Entre autres travaux de cet évêque, l'on peut mentionner la fondation d'un archidiaconat et la formation de diverses paroisses. L'évêque Anderson, n'ayant pas les moyens de se procurer tous les instituteurs dont il avait besoin, s'était chargé lui-même de la direction d'une des écoles qu'il avait fondées. En 1864, ce dignitaire, qui a laissé de bien bons souvenirs derrière lui, se démit de ses fonctions et fut remplacé par le rév. Robert Machray, du collège Sydney Sussex, Cambridge. Il arriva au siège de son évêché en octobre 1865.

On ne pourrait faire remonter au-delà de 1851 la formation d'une église presbytérienne dans la colonie de la rivière Rouge. Comme je l'ai dit, au commencement de ce chapitre, lord Selkirk avait promis à ses colons écossais un ministre presbytérien parlant le gaélique. Cette promesse, pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, ne put être remplie, et fut la cause de troubles et de difficultés, qui ne se terminèrent qu'en 1851. La responsabilité de cette question épineuse avait passé de l'église presbytérienne d'Ecosse à l'église presbytérienne du Canada, et, après une entente à l'amiable, le rév. John Black vint à la colonie. Le presbytère, érigé en 1851, servit d'église jusqu'au 5 de février 1854, jour où

On fit la dédicace d'un temple, auquel fut attachée une école paroissiale. Aussitôt après l'arrivée de M. Black, 300 personnes d'origine écossaise, qui avaient suivi l'église anglicane, le long espace de 30 ans, se détachèrent de cette église pour s'unir à l'église presbytérienne. Le nombre des dissidents se formait en partie des survivants des colons amenés par lord Selkirk et de leurs descendants. Laissés à leurs propres ressources, ils purent néanmoins supporter leur ministre et construire une église de pierre, capable de contenir 500 personnes et qui leur coûta la jolie somme, pour cette époque, de £1050 stg. ou \$5,250. Plus tard, ils bâtirent une autre église, à l'endroit nommé par eux Little Britain, (la Petite-Bretagne), à 14 milles plus bas que l'autre église, située à la Grenouillère (Frog Plain). Ces deux églises bâties sur les bords de la rivière Rouge, furent desservies alternativement par M. Black, jusqu'en 1862, année où le rév. James Nisbet, venu du Canada, fut chargé de la mission de la Petite Bretagne. En 1866. M. Nisbet alla fonder une mission sur la Siskatchouanne, où il fut remplacé par le rév. Alexander Matheson, qui fut lui-même remplacé en 1868, lors de son départ pour le Canada, par le révérend William Fletcher.

A. BÉCHARD.

(à continuer)

NOTE DE LA DIRECTION

On vous écrit que M. Béchard a confondu, p. 862, M. Sylvain Poirier avec M. Charles Edouard Poiré. Notre honorable correspondant nous donne comme suit les états de service de ce dernier :
 “ M. Charles Edouard Poiré, né à St. Joseph de Lévis, le 4 août 1810, fut ordonné prêtre à la Rivière Rouge, le 17 février 1833, et y resta comme missionnaire jusqu'en 1839, qu'il devint curé de St. Joseph de Lévis, sa paroisse natale, et de cette année 1839 à 1843, il visita comme missionnaire les missions d'Abbitibi, de Témiscaming, du Grand Lac et du Lac à la Truite, avec M. Hippolyte Morcau. En 1843, il fut nommé curé de St. Joseph de la Beauce, qu'il quitta en 1846 pour Deschambault, et en 1857 il fut nommé à la cure de St. Anselme. Il passa en Europe à l'occasion du Concile Œcuménique du Vatican, en 1870, accompagnant à Rome, en qualité de théologien, Monseigneur Taché, archevêque de St. Boniface, qui le nomma son grand-vicaire. En septembre dernier, il a quitté la cure de St. Anselme, et est devenu alors en même temps curé de Ste. Anne Lapocatière et supérieur du collège de la même paroisse.”

A C.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME DOUZIÈME DE LA "REVUE CANADIENNE"

JANVIER

Au Public, F. A. QUINN ET OSCAR DUNN.....	5
La Fiancée du Rebelle, JOSEPH MARMETTE.....	8
Lettres de la Mère Marie de Ste. Hélène, L'ABBÉ VERREAU.....	41
L'Amérique avant Christophe Colomb, OSCAR DUNN.....	57
Livres Nouveaux, BENJAMIN SULTE.....	66
Origine des Acadiens, PASCAL POIRIER.....	71
Chronique du Mois, OSCAR DUNN.....	74

FÉVRIER

Fatalité, TALMA.....	81
La Fiancée du Rebelle, JOSEPH MARMETTE.....	82
Lettres de la Mère Marie de Ste. Hélène, L'ABBÉ VERREAU.....	105
L'Amérique avant Christophe Colomb, OSCAR DUNN.....	121
Les Canadiens de l'Ouest, JOSEPH TASSÉ.....	126
Le Bas St. Maurice, BENJAMIN SULTE.....	133
Origine des Acadiens, PASCAL POIRIER.....	140
Chronique du Mois, A. GÉLINAS.....	153

MARS

De la Dune, E. EVANTUREL.....	161
La Fiancée du Rebelle, JOSEPH MARMETTE.....	162

Lettres de la Mère Marie de Ste. Hélène, L'ABBÉ VERREAU.....	183
L'Amérique avant Christophe Colomb, OSCAR DUNN.....	194
Etude sur l'Art, L. RICHER.....	199
Nos Archives, EDMOND LAREAU.....	208
Origine des Acadiens, PASCAL POIRIER.....	216
Bibliographie, OSCAR DUNN.....	229
Mon Premier Voyage à Montréal, C. LÉPINE.....	237

AVRIL

La Fiancée du Rebelle, JOSEPH MARMETTE.....	241
L'Ancien Régime au Canada, L'ABBÉ CASGRAIN.....	256
Les Rues de Québec, J. M. LEMOINE.....	269
Lettres de la Mère Marie de Ste. Hélène, L'ABBÉ VERREAU.....	289
Nos Archives, EDMOND LAREAU.....	295
L'Amérique avant Christophe Colomb, OSCAR DUNN.....	305
Origine des Acadiens, PASCAL POIRIER.....	310

MAI

La Fiancée du Rebelle, JOSEPH MARMETTE.....	321
Nos Archives, EDMOND LAREAU.....	347
Les Canadiens de l'Ouest, JOSEPH TASSÉ.....	355
La Prise de la Nouvelle-Orléans, COMTE DE PARIS.....	361
Mes Souvenirs, ROBERT DALE OWEN.....	365
Lettres de la Mère Marie de Ste. Hélène, L'ABBÉ VERREAU.....	384
Causerie Parisienne, TH. B.....	389
Rose Mary, LADY GEORGINA FULLERTON.....	395

JUIN

Horace. Première Satire.—Les Avars, ****.....	401
La Fiancée du Rebelle, JOSEPH MARMETTE.....	405
Curiosités de la Vivisection, C. A. PFISTER.....	431
L'Enseignement Professionnel dans la Province de Québec, ****	441
Bibliographie, H.....	448
Lettres de la Mère Marie de Ste. Hélène, L'ABBÉ VERREAU.....	458
Origine des Acadiens, P. POIRIER.....	462
Chronique Parisienne, TH. B.....	469
Rose Mary, LADY GEORGINA FULLERTON.....	475

TABLE DES MATIÈRES

959

JUILLET

Les Canadiens de l'Ouest, JOSEPH TASSÉ.....	481
Être trop Catholique, M. J. MARSILE.....	492
Curiosités de la Vivisection, C. A. PFISTER.....	501
Le Crédit Foncier, L. RICHER.....	510
Chronique Parisienne, TH. B.....	518
Origine des Acadiens, P. POIRIER.....	524
Lettres de la Mère Marie de Ste. Hélène, L'ABBÉ VERREAU.....	529
Rose Mary, LADY GEORGINA FULLERTON.....	534

AOÛT

Du Christianisme, F. X. DEMERS.....	561
La Chanson de Moore, BENJAMIN SULTE.....	580
Chronique Parisienne, TH. B.....	587
Le Crédit Foncier, L. RICHER.....	593
Lettres de la Mère Marie de Ste. Hélène, L'ABBÉ VERREAU.....	603
Manitoba, A. BÉCHARD.....	609
Rose Mary, LADY GEORGINA FULLERTON.....	617
De Montréal à Québec, LOUIS-H. FRÉCHETTE.....	638
Bibliographie, OSCAR DUNN.....	639

SEPTEMBRE

Absence, LOUIS-H. FRÉCHETTE.....	641
Une Pièce Inédite de Cyrille Boucher, OSCAR DUNN.....	642
La Fiancée du Rebelle, JOSEPH MARMETTE.....	644
Manitoba, A. BÉCHARD.....	664
Du Christianisme, F. X. DEMERS.....	674
Le Crédit Foncier, L. RICHER.....	692
Chronique Parisienne, TH. B.....	704
Bibliographie, ***.....	711
Rose Mary, LADY GEORGINA FULLERTON.....	714

OCTOBRE

Mon Bouquet, LOUIS-H. FRÉCHETTE.....	721
La Fiancée du Rebelle, JOSEPH MARMETTE.....	722
La Chapelle Solitaire, LÉON LORRAIN.....	739
Les Canadiens de l'Ouest, JOSEPH TASSÉ.....	744
Du Christianisme, F. X. DEMERS.....	747
Manitoba, A. BÉCHARD.....	763

Le Crédit Foncier, L. RICHER.....	774
Chronique Parisienne, TH. B.....	782
Rose Mary, LADY GEORGINA FULLERTON.....	789

NOVEMBRE

Novembre, FAUCHER DE SAINT-MAURICE.....	801
Élégie, LOUIS-H. FRÉCHETTE.....	802
La Fiancée du Rebelle, JOSEPH MARMETTE.....	804
Pontgravé, BENJAMIN SULTE.....	817
Autour de mes Livres, ***.....	831
Chronique Parisienne, TH. B.....	846
Manitoba, A. BÉCHARD.....	852
L'Amérique avant Christophe Colomb, OSCAR DUNN.....	871
Le Crédit Foncier, L. RICHER.....	875

DÉCEMBRE

La Saint-Jean-Baptiste chomée par les Morts, L'ABBÉ N. CARON.....	881
Pontgravé, BENJAMIN SULTE.....	888
Chronique Parisienne, TH. BARBOT.....	903
L'Amérique avant Christophe Colomb, OSCAR DUNN.....	909
Augustin Cochin, L'ABBÉ X.....	917
Le Crédit Foncier, L. RICHER.....	940
Rose Mary, LADY GEORGINA FULLERTON.....	949
Manitoba, A. BÉCHARD.....	954